



# Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-neuvième session, Genève, 2001

## Onzième séance (spéciale)

Jeudi 14 juin 2001, 15 h 15

Présidence de M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas, de M<sup>me</sup> Bannerman et de M. Parrot

### RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LA SITUATION DES TRAVAILLEURS DES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS: DISCUSSION

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE — J'ouvre la séance spéciale de la Conférence consacrée à l'examen du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Avant de donner la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, j'aimerais formuler quelques observations.

Cette séance a été organisée suite à une décision adoptée par la Conférence le 5 juin, sur la base du rapport de la Commission de proposition qui avait examiné les suggestions faites par le Directeur général à la demande du Conseil d'administration.

Cette séance sera régie par les règles applicables à la discussion du rapport du Directeur général, et notamment la limite du temps de parole qui est de cinq minutes. Veuillez en prendre note.

Je sais très bien à quel point vous êtes sensibles à un sujet fort préoccupant. Je suis convaincue que nous pouvons grandement contribuer au soulagement des souffrances de la population dans la région.

Nous espérons que cette discussion soutiendra les efforts de la communauté internationale qui essaie d'apporter une aide concrète aux personnes concernées. Je compte sur chacun des orateurs pour qu'il apporte des éléments constructifs à ce débat. Nous nous devons d'avoir un échange de vues ouvert, mais tous les orateurs devraient conserver au débat une certaine tenue parlementaire. Notre objectif doit être de définir des mesures de nature à aider les travailleurs concernés. Je vous remercie de votre compréhension.

Je voudrais également informer la Conférence de certaines dispositions concernant nos travaux, dispositions qui font partie des prérogatives du Président et du bureau de la Conférence. Ces dispositions ont été décidées par le bureau de la Conférence dans un souci de cohérence et d'objectivité et afin de respecter les intérêts légitimes de toutes les parties concernées, avec lesquelles nous avons évidemment été en contact. Ces dispositions sont tout à fait conformes aux décisions prises lors des séances spéciales antérieures et devraient contribuer au succès d'un événement très important.

Premièrement, une demande éventuelle de droit de réponse peut être présentée pendant cette séance. Le droit de réponse ne sera accordé qu'une seule fois, à la fin de la séance. Cela signifie que la durée générale de deux minutes qui avait été décidée au début de la Conférence pour l'exercice du droit de réponse ne peut pas être multipliée par le nombre d'interventions auxquelles l'orateur veut répondre, étant entendu

que le Président peut, si le temps le permet, autoriser l'orateur à dépasser quelque peu ses deux minutes s'il répond à un grand nombre d'interventions.

La deuxième disposition concerne les organisations non gouvernementales qui se sont inscrites pour ce débat. En principe, elles ne peuvent prendre la parole qu'avec l'autorisation du bureau de la Conférence. Mes collègues et moi-même sommes convenus que ces organisations pourront prendre la parole à la fin de la séance, et ce dans l'ordre de leur inscription et uniquement pour autant que leurs interventions ne prolongent pas la durée de la séance au-delà de 21 heures.

*Original arabe:* M. EL-NETSHEH (*représentant gouvernemental, Palestine*) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Permettez-moi de m'exprimer au nom des trois partenaires sociaux en Palestine pour vous transmettre tout d'abord les salutations de tous ceux qui luttent pour la paix et la sécurité en Palestine sous la conduite de son Excellence le Président Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne et du Comité exécutif de l'OLP.

Je vous salue au nom des familles des martyrs, du petit garçon Mohamed Dourra, du bébé Iman Hajjou, des familles de tous les martyrs, hommes, femmes, enfants, civils qui tombent sous les tirs des missiles et des bombes lâchées par les avions F16, les hélicoptères et les chars. Je vous salue au nom de notre peuple qui est aujourd'hui affamé, qui est encerclé, qui est sous une chape de fer.

Je transmets à travers vous à vos gouvernements et à vos peuples les salutations du peuple palestinien et vous demande jusqu'à quand le peuple palestinien doit-il supporter le blocus et la destruction? Où sont les organisations internationales qui protègent la paix? Où sont les organisations des droits de l'homme? Où est le respect du droit international? Où sont les conventions internationales et pourquoi la communauté internationale reste-t-elle muette devant la pire boucherie, le pire massacre qui se fait sur la terre de la paix contre un peuple qui n'aspire qu'à recouvrer ses droits légitimes par la paix et appliquer les accords de paix qui ont été signés par toutes les parties sous la conduite et sous le patronage américain, européen et international?

Le blocus qui nous est imposé depuis neuf mois a conduit à un chômage de près de 50 pour cent des travailleurs; le seuil de la pauvreté est tombé au-dessous de tous les précédents; 60 pour cent des Palestiniens sont touchés par la pauvreté étant donné que les travailleurs sont empêchés par la force des armes de se rendre sur leur lieu de travail. Ils ne peuvent franchir les obstacles que les Israéliens mettent sur leur chemin,

sans parler des centaines de tués, des milliers de blessés et des dizaines de milliers qui sont humiliés chaque jour, contre lesquels on lance des chiens et dont les permis de travail sont déchirés, permis qui leur sont délivrés pour des raisons de propagande et qui sont déchirés par l'armée israélienne sur les barrages.

Je ne veux pas prolonger ici le détail de la barbarie israélienne contre les enfants, contre les écoles et les élevées, contre les sauveteurs et les ambulances, contre les équipes de secours. Sans parler des bureaux qui ont été attaqués, les bureaux du ministère du Travail qui ont été détruits, des bombardements, des missiles, des interdictions qui ont été imposées aux syndicalistes qui ont été empêchés d'effectuer leurs obligations syndicales, sans compter les exportations qui ont été bloquées. Nous avons présenté un rapport détaillé sur toutes ces actions barbares, mais je dois mettre en relief un certain nombre de vérités, de sorte que vous sachiez exactement ce qui se passe pour ce peuple de la paix, le peuple palestinien en Palestine, terre de paix.

Tout d'abord, le peuple palestinien est resté patient devant cette attaque barbare, et déterminé à œuvrer pour la paix. Il n'y a pas de retour en arrière et il n'y en aura pas, pour le processus de paix, quoi qu'il nous en coûte.

Le peuple palestinien qui croit en la paix comme un choix pour une solution juste et durable dans la région ne fera aucune concession en ce qui concerne ses droits légitimes et il continuera à résister et à lutter quoi que cela nous en coûte, comme martyrs, blessés, prisonniers et destructions. Nous serons en cela aidés par Allah et par les peuples épris de paix sur terre.

Ces droits qui ont été reconnus et confirmés par la légalité internationale, le droit à l'autodétermination, le droit de création de l'Etat indépendant de Palestine, le droit au retour des réfugiés et la libération des prisonniers palestiniens.

La communauté internationale peut encore trouver le moyen de mettre un terme à l'agression et mettre un terme à l'extension de la colonisation qui est une bombe à retardement contre la paix. Sinon, personne ne peut savoir quand la région pourra exploser; aujourd'hui, demain, après-demain.

Nous vous lançons un appel pressant à vous, à vos gouvernements pour que vous assumiez vos responsabilités à l'égard des travailleurs palestiniens pour mettre un terme à l'agression israélienne contre eux et pour qu'Israël n'empêche plus les travailleurs de se rendre sur leur lieu de travail, et d'être en mesure de subvenir dignement aux besoins de leurs enfants et de leurs familles. Sinon, la communauté palestinienne sera une bombe à retardement; ce sera la révolution des affamés et cela touchera toute la région.

J'appelle l'OIT ainsi que les pays donateurs à créer un fonds pour le financement de projets en cours, des microprojets pour les plus pauvres, de sorte que nous puissions assurer la survie de notre peuple, élaborer des programmes pour le développement des ressources humaines et contribuer à la formation notamment des handicapés. Nous demandons également la création d'un comité permanent de suivi pour ce qui est des traitements infligés aux travailleurs palestiniens.

Je voudrais remercier chaleureusement le Directeur général, M. Juan Somavia, qui a consenti des efforts extraordinaires pour que je puisse être ici aujourd'hui. J'espère pouvoir rentrer chez moi en sécurité. Je réitère mes remerciements pour votre attention.

*Original anglais: M. PERETZ (délégué des travailleurs, Israël) — J'avais espéré venir ici pour vous parler du renforcement du processus de paix, mais au lieu de cela, je me trouve ici le cœur brisé à discuter des dégâts causés par la série de crises qui ont eu lieu au cours des neuf derniers mois.*

Je vois tant de personnes innocentes payer le prix le plus fort par suite de ces actes d'une violence inouïe et qui sont de plus en plus épouvantables. Des citoyens israéliens innocents sont obligés de vivre dans la crainte d'actions terroristes, d'explosions dans des autobus ou des restaurants, des adolescents innocents sont tués et mutilés en attendant d'entrer dans une discothèque un vendredi soir.

Les Palestiniens, eux aussi, paient le prix en sang et en morts. En outre, ils se retrouvent sans ressources, et ne sont plus en mesure de subvenir aux besoins de leurs familles du fait du bouclage des frontières. Ces actes de violence inhumains sont perpétrés par des mouvements de fanatiques, de plus en plus nombreux. Dans toute l'histoire du monde et dans chaque conflit entre les nations, il y a toujours eu des fanatiques dans les deux camps, les uns encourageant toujours les autres et ensemble ils ont aggravé le conflit.

Nous, au Moyen-Orient, nous connaissons malheureusement le même problème. La question est de savoir qui sortira victorieux: est-ce que ce sont les fanatiques ou est-ce que ce sont les modérés qui détermineront l'avenir de notre région?

Les Palestiniens ne sont pas nos ennemis, nos ennemis sont le fanatisme et le terrorisme. On l'a dit auparavant, la pire des paix est préférable à la meilleure des guerres. Je crois que c'est vrai, je sais que c'est vrai. Le respect des droits de l'homme pour les Palestiniens, la création d'une société forte et d'une économie forte parmi la population palestinienne sont, bien sûr, dans l'intérêt des Palestiniens, mais également dans l'intérêt des Israéliens et dans l'intérêt de la région dans son ensemble.

Cependant, par-dessus tout, le droit le plus essentiel n'est-il pas le droit à la vie? C'est ce droit-là que nous devons protéger en tout premier. Je comprends que vous attendiez de moi que je m'oppose au bouclage qui empêche les travailleurs palestiniens d'entrer en Israël afin de pouvoir gagner dignement leur vie. Mais, ni moi, ni aucun d'entre vous qui êtes ici aujourd'hui dans cette salle ne pourrait assumer la responsabilité de laisser entrer les milliers de travailleurs, car peut-être parmi eux se cache un fanatique ou un terroriste dont la mission serait une tuerie et une destruction massive.

Je suis, moi-même, né au Maroc, je me suis rendu en Israël et j'y ai grandi, j'étais officier dans l'armée israélienne, j'ai été gravement blessé et j'ai passé deux ans dans un hôpital. J'ai quitté l'hôpital en fauteuil roulant et lorsque pour la première fois j'ai pu me mettre debout à nouveau, je me suis juré que la prochaine guerre dans laquelle j'allais combattre serait un combat pour la paix.

Dès le début de ma vie publique, j'ai toujours soutenu la paix entre Israël et ses voisins. Dès 1984, j'étais convaincu et j'ai déclaré ouvertement que les Palestiniens ont le droit d'avoir leur propre pays. Chacun sait que je soutiens pleinement l'égalité des droits pour les travailleurs palestiniens, malgré le fait que la situation aujourd'hui est si difficile. En tant que membre du Parlement israélien et en tant que Président de la Histadrout, syndicat israélien, j'ai donné comme instruction très claire à tous les chefs de département

de la Histadrout de continuer à soutenir et à protéger les travailleurs palestiniens.

Par exemple, des équipes de juristes de la Histadrout sont sur les frontières et reçoivent les plaintes des travailleurs palestiniens, plaintes qui sont ensuite portées devant les tribunaux israéliens. Cependant, tant que les actes de terrorisme se poursuivront, chaque nouvel acte effroyable me privera de plus en plus de ma capacité d'agir.

Je vous engage vous, mon collègue, Shaher Sa'ed, chef des syndicats palestiniens, à lutter contre le terrorisme. Je vous engage vous, les leaders syndicaux de Jordanie et d'Égypte, à combattre le terrorisme au lieu de combattre l'accord de paix.

En tant que représentants des droits des travailleurs et des droits de l'homme dans la région, nous devrions jouer un rôle beaucoup plus prééminent pour aider à transformer cette atmosphère de haine qui règne au Moyen-Orient. Nous ne devrions pas nous laisser influencer par des considérations d'ordre politique, mais bien par des considérations humaines. J'ai toujours estimé que notre mission devrait être de construire les soubassements de la paix grâce à des activités qui soient mutuellement bénéfiques. Nous avons toujours eu la tâche de mettre en œuvre, sur le terrain, les accords signés par les politiciens et les représentants des travailleurs pour qu'ils soient appliqués par des personnes réelles, confrontées à de vrais problèmes de tous les jours. Les accords politiques entre les gouvernements peuvent arrêter les chars et les missiles, mais rien ne peut arrêter un homme qui a faim.

Dans la situation que nous connaissons aujourd'hui, notre mission revêt une importance encore plus grande. Bien sûr, je me rends compte que rien ne peut aboutir ni ne pourra aboutir tant que nous n'aurons pas élaboré un cadre adéquat et créé un climat propice. C'est la raison pour laquelle je m'adresse à l'OIT, afin que ce travail se fasse sous son égide pour que le dialogue puisse enfin s'instaurer. Si grâce à ce travail nous réussissons à nous asseoir ensemble autour d'une table, et si nous pouvons réussir à montrer au monde que cela est possible, et, ce faisant, si nous pouvons inciter les dirigeants de la région à suivre notre exemple, nous aurons accompli notre tâche, nous aurons rempli notre véritable mission.

Toute ma vie, j'ai rêvé de la paix et je l'ai appelée de tous mes vœux. Je crois que le moment est venu d'agir davantage pour que ce rêve devienne une réalité. Je veux la paix. Je soutiens la paix, et je sais qu'il n'y a pas d'alternative à la paix.

Lorsque j'entends la voix de la haine dans nos débats, je me demande si elle va renforcer les efforts déployés à l'heure actuelle pour obtenir un cessez-le-feu. Ces voix aideront-elles M. Koffi Annan et M. Tenet, après le rapport Mitchell? Ces voix peuvent-elles nous ramener à la situation d'il y a neuf mois? Ma réponse est très clairement non, car si nous voulons vraiment aider au processus de paix, il nous faut trouver les mots qui peuvent changer ce climat de haine. Trouvons ensemble les mots qui nous permettront en toute fierté d'apprendre à nos enfants à aimer leur prochain, pour sauver leur avenir et l'avenir de la paix.

*Original arabe: M. GUIDER (représentant, Organisation arabe du travail) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Nous sommes au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, au seuil d'un nouveau millénaire, et des*

atrocités et des massacres frappent le peuple palestinien, son patrimoine, et frappent également les peuples du Sud-Liban et du Golan. Depuis 1948 et jusqu'à ce jour, Israël ne s'est jamais abstenu de commettre les pires atrocités et les pires crimes que l'humanité a connus: l'occupation de la terre, le défi de la légitimité internationale, la violation des droits de l'homme, la violation des normes internationales du travail, le blocus et les punitions collectives imposés à tout un peuple, le peuple palestinien.

Depuis le 28 septembre 2000 et jusqu'à ce jour, il s'est écoulé huit mois et demi, et le feuilleton de l'horreur, de l'agression, du bouclage, du blocus, continue d'être imposé au peuple palestinien par les forces de l'occupation israélienne. Le bouclage continue, les points de passage ainsi que les frontières avec l'Égypte et la Jordanie et l'aéroport de Gaza sont toujours fermés, et rien ne parvient, ni aide d'urgence, ni aide médicale.

Depuis deux cent soixante-dix jours, un bouclage militaire total est imposé par les forces israéliennes aux territoires palestiniens; ainsi les villages sont isolés les uns des autres, la Cisjordanie est coupée de Gaza et du monde extérieur. Tout cela a provoqué un accroissement sans précédent du chômage. Du fait de l'embargo, le taux de chômage est passé de 11 à 50 pour cent. En Cisjordanie, le taux de chômage atteint 40 pour cent, et il est de 60 pour cent à Gaza. C'est le taux le plus élevé depuis 1994, au vu du rapport établi par l'office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens dans le Proche-Orient (UNRWA).

Les pertes en vie humaine ont atteint 450 martyrs, des milliers de blessés et de handicapés, sans parler du gel de toute activité économique et de la destruction des institutions éducatives et des entreprises; de ce fait, une grande partie des Palestiniens vit actuellement en dessous du seuil de pauvreté, du fait du blocus, qui a atteint 58 pour cent de la population. Il s'agit d'une base de 2,1 dollars E.-U. par habitant. Cela figure dans le rapport du Commissaire général de l'UNRWA en 2001.

Devant cette tragédie et devant les conséquences extrêmement tragiques dont souffre le peuple palestinien du fait de l'agression permanente, l'Organisation internationale du Travail et les Etats Membres dans leur composition tripartite sont appelés à adopter des mesures pratiques immédiates pour mettre un terme à l'agression injuste, au blocus et aux punitions collectives qui sont imposés par Israël à ce peuple. Tous doivent œuvrer à apporter tout concours, toute coopération pour reconstruire ce qui a été détruit, de sorte que ce peuple puisse vivre de nouveau dans la liberté et la dignité, et pour avoir un travail décent, sur la base des normes internationales du travail et les principes des droits de l'homme.

Le nouvel ordre mondial est un monde à deux poids et deux mesures, un monde de discrimination. On nous propose des slogans qui parlent de prospérité pour l'homme partout dans le monde, alors que cela s'accompagne par l'armement d'Israël et par l'attitude de désintérêt vis-à-vis du sort du peuple palestinien.

De même, des campagnes sont menées pour dire que les Arabes sont des hommes violents et des terroristes. Beaucoup d'intellectuels penchent pour ce genre de théories et certains trouvent en cela un ennemi virtuel pour distraire l'attention de leur peuple des problèmes internes dont ces peuples

souffrent, qu'il s'agisse de problèmes économiques ou sociaux.

Mais la marche de l'histoire fait toujours prévaloir la vérité et il ne fait pas de doute que la justice et la vérité triompheront et que la réalisation de la paix fondée sur la justice, la liberté et sur la dignité de chacun finira par prévaloir comme ce fut le cas pour les vieux empires.

Là aussi l'injustice disparaîtra comme ont disparu d'autres injustices dans l'histoire de l'humanité.

*Original anglais: M<sup>me</sup> STAVAS (conseillère technique et déléguée suppléante gouvernementale, Suède)* — J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les Etats membres de l'Union européenne souhaitent féliciter l'OIT pour l'analyse de la situation de l'emploi dans les territoires palestiniens occupés telle que contenue dans le rapport à l'examen.

L'Union européenne reste très préoccupée par la situation humanitaire et économique difficile imposée à la population palestinienne dans ces régions et note le lien établi dans le rapport entre le déclin économique et les bouclages. Tous les indicateurs économiques ont subi une baisse marquée, avec une réduction de moitié de l'économie palestinienne. Le chômage s'est développé en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Près de la moitié des travailleurs palestiniens sont sans travail. La raison principale à cela est qu'un grand nombre d'entre eux ne peuvent pas se rendre à leur lieu de travail et n'ont pas accès au marché du travail en Israël. Un tiers de la population palestinienne vit, en ce moment, au-dessous du seuil de pauvreté. Cette situation n'est pas acceptable.

L'Union européenne, à plusieurs reprises, a demandé au gouvernement israélien de faciliter l'accès des travailleurs palestiniens et de lever tous les obstacles au développement économique des territoires palestiniens. L'Union européenne, une nouvelle fois, souligne l'importance de respecter les obligations internationales dans ce domaine.

Cette politique de bouclage des Israéliens a eu un effet négatif durable sur les travailleurs dans les territoires occupés. Les deux parties ont le devoir de réduire les tensions existantes entre elles. L'amélioration de la situation économique dans les territoires occupés est un élément important de cet effort. L'Union européenne demande aux parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser l'escalade tragique du conflit et de mettre en œuvre les recommandations présentées par la Commission d'établissement des faits de Charm el-Cheikh.

On ne parviendra à une paix juste, globale et durable que par des négociations fondées sur le droit international, en particulier les résolutions n<sup>os</sup> 242 à 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

L'OIT a un certain nombre de responsabilités en ce qui concerne la protection des droits des travailleurs dans les territoires occupés. La situation de ces travailleurs ne pourra s'améliorer que s'il y a un développement économique. L'OIT est bien placée pour contribuer au développement des possibilités d'emplois et donc pour améliorer les conditions de vie dans les territoires occupés.

A cet égard, l'Union européenne souhaiterait rendre hommage à la précieuse contribution des programmes de coopération technique de l'OIT. Nous croyons qu'une telle assistance peut jouer un rôle essentiel pour renverser le déclin économique. Ces

programmes ont d'ailleurs le soutien des Etats membres de l'Union européenne.

*Original anglais: M. NENE (conseiller technique gouvernemental, s'exprimant au nom du Mouvement des Pays non-alignés, Afrique du Sud)* — Au nom du Mouvement des pays non alignés, je félicite M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas de son élection à la présidence de cette 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail. J'aimerais également féliciter le Directeur général du BIT, M. Somavia, pour son remarquable travail et son excellent rapport.

Le mouvement des non-alignés juge qu'il est inexcusable que plus de cinquante ans après que les Nations Unies ont affirmé le droit des Palestiniens de constituer un Etat souverain et plus de trente ans après que le Conseil de sécurité des Nations Unies dans une décision contraignante a appelé Israël à se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis la guerre de juin 1967, les Palestiniens continuent à endurer les souffrances et l'humiliation d'une occupation militaire étrangère.

De nombreuses tentatives ont été effectuées afin de réunir les deux parties pour qu'elles trouvent enfin une solution durable. Ces tentatives ont échoué en raison d'un manque total de volonté, principalement du côté israélien qui n'a pas respecté les résolutions du Conseil de sécurité.

En tant que Président du mouvement des non-alignés, je souhaiterais souligner une fois de plus notre conviction commune à savoir qu'une paix juste et durable n'est possible que par le biais de négociations pacifiques. Nous pensons que la première priorité sur la voie qui mène à cet objectif, c'est la cessation des violences.

On peut y parvenir par des mesures concrètes.

Tout d'abord, il est de la plus haute importance que les troupes israéliennes se retirent au moins jusqu'aux positions qu'elles occupaient avant le 28 septembre, le jour où M. Ariel Sharon a rendu une visite fatale et provocatrice à Aram Al-Sharif. En outre, les sanctions collectives illégales prises à l'encontre des Palestiniens telles que le bouclage total de leurs territoires et l'embargo économique contre la Palestine doivent être levées.

Nous espérons que le gouvernement de M. Sharon a compris que la violence engendre une violence encore plus vive et que les frappes de représailles faisant intervenir des moyens militaires d'une puissance disproportionnée par rapport à la force des Palestiniens armés seulement de pierres ne permettront pas d'instaurer la paix tant désirée par les deux parties.

Nous pensons que les participants à cette Conférence devraient envoyer un message très clair qui condamne les mesures illégales que constituent les sanctions collectives de bouclage imposées en violation des droits fondamentaux des Palestiniens, notamment les droits des travailleurs palestiniens employés en Israël.

Les tentatives récentes faites par la communauté internationale, et notamment celles qui ont reçu le soutien conditionnel des deux parties, doivent absolument être poursuivies.

Le mouvement des non-alignés se félicite de l'engagement de l'Union européenne et de la Russie à trouver une solution durable aux problèmes que connaît le Moyen-Orient. Il reste convaincu néanmoins que les Nations Unies, en tant qu'organisation chargée de la sauvegarde et de la promotion de la paix dans le

monde, devraient jouer un rôle essentiel dans les négociations futures quels que soit le contexte ou la forme que prendra la reprise du processus de paix.

D'autres acteurs peuvent apporter une contribution appréciable à la construction de la paix et devraient être autorisés à le faire.

*Original arabe: M. ALFARARGI (représentant, Ligue des Etats arabes)* — Nous avons étudié avec beaucoup d'attention le rapport du Directeur général concernant la situation des travailleurs des territoires arabes occupés et basé sur les résultats de la mission envoyée par le Directeur général dans cette région afin de réunir des données et des informations, et ce en application d'une résolution adoptée par la 66<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en 1980.

Tout en exprimant notre satisfaction pour les efforts du Directeur général concernant la poursuite de l'application de cette résolution, nous voudrions en même temps attirer votre attention sur les points suivants:

Tout d'abord, ce rapport a été préparé dans une situation où s'aggravait la politique de répression, de déplacement des populations et des sanctions collectives contre le peuple palestinien, et surtout contre les travailleurs. Ces travailleurs ont ainsi perdu leur gagne-pain, et je pense que le rapport aurait dû présenter clairement cette situation. Il aurait dû indiquer quels étaient les responsables plutôt que de se contenter de lier tout simplement les conditions vécues par les travailleurs et la politique d'occupation sans montrer le déséquilibre total de la situation de ces travailleurs et le poids de la tragédie que vivent les travailleurs en Palestine occupée.

Ensuite, la mission aurait dû attirer l'attention sur les dimensions terribles, économiques, sociales et culturelles de la politique d'occupation sur la vie du peuple palestinien ainsi que sur celle du peuple syrien dans la région du Golan occupée. Elle aurait dû signaler la poursuite par Israël de sa politique d'expansion et de colonisation dans les territoires arabes occupés, y compris à Jérusalem et au Golan, et ce en violation de toutes les résolutions de l'OIT, surtout de la résolution susmentionnée de 1980 qui avait réaffirmé à l'époque que la colonisation israélienne était illégitime et que les autorités israéliennes étaient tenues d'arrêter la construction des colonies et de démanteler les colonies déjà construites.

Troisièmement, le rapport aurait dû indiquer que l'occupation ainsi que la poursuite et l'expansion de la colonisation créent une situation de dépendance vis-à-vis de l'occupant, que ce soit en temps de guerre ou de paix et que la présence même des forces israéliennes dans les territoires occupés humiliait les habitants et les opprimait, restreignait leur liberté de déplacement et isolait les villes et les villages. C'est là la vraie raison de l'arrêt du développement, de la dégradation de la situation des travailleurs et de l'augmentation du chômage qui atteint actuellement 80 pour cent de la main-d'œuvre palestinienne.

Quatrièmement, le rapport a parlé de façon très superficielle de la discrimination de traitement dont souffrent les Palestiniens, et surtout de leur privation des avantages de la sécurité sociale ainsi que des difficultés qu'ils ont à se rendre à leur lieu de travail tous les jours, et le mépris auquel ils s'exposent, leur humiliation, les mauvais traitements qu'ils subissent aux points de passage de la part des militaires israéliens

ainsi que de la part des colons israéliens, et ceci avec la couverture et la bénédiction des autorités israéliennes. Le rapport aurait dû se concentrer beaucoup plus sur cette question, surtout qu'il est présenté au cours d'une session dont le sujet principal est de réduire le déficit de travail décent.

Le rapport du Directeur général précise, dans ce rapport sur le travail décent, que l'avenir souhaité par les personnes est de pouvoir trouver un travail décent dans un environnement durable et que le travail décent est, en fait, un véritable programme politique. Comment pouvons-nous priver les Palestiniens d'une vision objective et comment expliquer que ce qui est souhaitable pour tous les peuples du monde ne peut s'appliquer aux travailleurs palestiniens?

Cinquièmement, la région du Golan syrien occupée fait partie du mandat de la résolution de 1980 mais le rapport n'a parlé que très succinctement de cette région malgré le fait que toutes les mesures illégitimes qui ont été prises dans cette région sont contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international et malgré le fait que l'ONU dise très clairement que «l'occupation des territoires par la force est tout à fait interdite». C'est pour cela qu'il faudrait donc évaluer d'une façon meilleure le respect des droits de l'homme dans cette région.

Nous approuvons la position du Directeur général concernant le programme de coopération technique. En fait, le peuple palestinien a droit au moins à une compensation minimum comparée aux pertes immenses qu'il a subies, afin que la main-d'œuvre palestinienne puisse connaître un peu d'espoir en dépit des pratiques israéliennes d'occupation en matière d'emploi.

Nous sommes tout à fait convaincus qu'il faudrait trouver des modalités plus efficaces en vue de poursuivre l'application de la résolution 1980 et constituer une commission spéciale chargée d'étudier le rapport et de présenter des propositions et des recommandations en remplacement de «la séance spéciale».

*Original arabe: M. M'HENNI (ministre des Affaires sociales, s'exprimant au nom de l'Union du Maghreb arabe, Tunisie)* — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Je suis très heureux de prendre la parole en cette séance spéciale, au nom de l'Union du Maghreb arabe.

Je voudrais tout d'abord remercier le Bureau international du Travail, et en particulier M. le Directeur général, pour l'excellent rapport qui nous a été présenté. Nous aurions souhaité que ce rapport nous fût soumis plus tôt, de sorte que nous eussions pu en prendre connaissance avant de venir à Genève, comme cela est d'ailleurs le cas pour les autres rapports conformément à l'article 15 de la Constitution.

Ce rapport montre l'ampleur de la tragédie vécue par le peuple arabe dans les territoires arabes occupés en Palestine, au Sud-Liban et au Golan, et ceci en violation des droits fondamentaux de l'homme, du droit au travail et du droit à la vie.

Le rapport a évoqué un certain nombre d'exemples de la discrimination contre les travailleurs arabes, sanctions collectives, blocus économique, destruction d'équipements et d'institutions, et les pertes immenses de revenus dus à l'accroissement du chômage et de la pauvreté, à la destruction des maisons, au massacre des femmes et des enfants, ainsi qu'à d'autres pratiques inhumaines à une époque qui se distingue essen-

tiellement par la défense des libertés et des droits de l'homme.

Nous saluons la lutte et le courage des travailleurs palestiniens et du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés et dans les autres territoires. Et nous appelons la communauté internationale et, en particulier, l'OIT à œuvrer rapidement et fermement pour mettre un terme à ces souffrances. Les droits de l'homme doivent être garantis pour tous, sans aucune discrimination ou sélectivité et sans que prévalent les modalités d'application de deux poids et deux mesures.

Les résolutions qui ont été adoptées par l'OIT en 1999 constituent la base des travaux de préparation du rapport du Directeur général intitulé «La situation des travailleurs des territoires arabes occupés», alors que la résolution de 1980 stipulait l'étude de la «situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés». Par ailleurs, les paragraphes 97 à 101 évoquent l'impact de la crise sur l'économie israélienne et sur l'emploi et le chômage des Israéliens, alors qu'il s'agit là d'un point qui n'a rien à voir avec le contenu des rapports annuels tel qu'il est défini dans la résolution citée.

De même, les conclusions sont brèves et timorées. Elles se contentent d'indiquer que «bien des points qui y sont relevés sont la conséquence de la situation politique et militaire qui prévaut dans la région», sans évoquer les véritables causes de cette situation explosive, que sont l'occupation et la colonisation. L'Organisation avait déjà, depuis très longtemps, pris conscience de cette vérité, comme le montre la résolution de 1980 qui évoquait les conséquences de la colonisation et de l'occupation sur les travailleurs, et appelait déjà au démantèlement des colonies.

Les pays de l'Union du Maghreb arabe et l'ensemble des pays arabes ont œuvré à la réussite du processus de paix. Et au cours du dernier sommet de la Ligue arabe, nous avons déclaré que la paix était pour nous un choix stratégique et que nous allions continuer à œuvrer pour une paix globale et juste fondée sur les résolutions internationales.

Mais d'autre part, les propositions qui figurent dans ce rapport sont en deçà du niveau des mesures urgentes à prendre. On parle, au paragraphe n° 113, «d'une grave détérioration des conditions de vie et d'emploi des travailleurs». Par la suite, on évoque simplement le programme de coopération technique et «que la situation est la conséquence de la situation politique et militaire et que cette dimension ne tombe pas dans la compétence de l'OIT».

Nous sommes d'accord avec ce qui est cité au paragraphe n° 115: «qu'un programme bien ciblé de coopération technique de la part du BIT pourrait sans doute contribuer à alléger le sort des populations arabes concernées». Mais nous demandons l'intensification des projets de coopération en Palestine sur une base tripartite, afin que les travailleurs palestiniens puissent jouir de la couverture de la protection sociale. Nous souhaitons cependant que l'Organisation, qui représente la conscience universelle et appelle à un travail décent pour tous et à la réalisation des droits et des libertés fondamentales pour les travailleurs, assume un rôle plus important dans cette région, un rôle beaucoup plus efficace en faveur de la paix à travers des efforts constants dans les domaines relevant de sa compétence afin d'imposer aux forces de l'occupation le respect des normes internationales du travail et l'arrêt des violations des droits de

l'homme. L'OIT a déjà démontré sa capacité à jouer ce rôle lorsqu'elle a pris une position déterminée face au régime de l'apartheid en Afrique du Sud. Et elle pourrait aujourd'hui adopter la même position.

Nous considérons que le meilleur moyen d'étudier les rapports annuels du Directeur général concernant la situation des travailleurs en Palestine et dans les territoires arabes occupés ne réside pas dans la tenue de réunions spéciales, mais plutôt dans la constitution d'un comité de suivi et ce pour les raisons suivantes: d'une part l'article 18 de la Constitution et le règlement intérieur à l'article 8, et d'autre part, l'expérience pratique montrent que les commissions sont le moyen habituel d'étudier les points de l'ordre du jour et le problème de la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés n'est pas d'une importance moindre que celle d'autres problèmes pour lesquels la Conférence crée des comités ou des commissions. Une séance spéciale est insuffisante et inadéquate et le rapport du Directeur général constitue un outil devant servir, à travers des discussions suivies et détaillées, à parvenir à des conclusions nouvelles et à suivre, par la suite, l'application de ces conclusions. Ainsi, nous renforcerons l'efficacité des travaux de la Conférence, comme ce fut le cas pour la lutte contre l'apartheid dans le passé.

Nous demandons donc la création urgente d'une telle commission, en même temps que nous souhaitons que les efforts déployés pour une paix juste et globale soient couronnés de succès le plus rapidement possible, afin que nous n'ayons plus besoin ni de séance spéciale, ni de commission spéciale.

*Original arabe: M. AL SHO'ALA (ministre du Travail et des Affaires sociales, Bahreïn) — J'ai reçu l'honneur de parler au nom de mes collègues ministres du Travail et des Affaires sociales du Conseil de coopération du Golfe. Nous nous associons à nos frères palestiniens qui sont confrontés à la force militaire d'Israël, au bouclage des territoires et le fait que les travailleurs palestiniens ne peuvent arriver sur leur lieu de travail, ce qui leur fait perdre leur emploi et leur source de revenu, et entraîne une détérioration de leurs conditions de vie, sans parler de la complication de leur vie quotidienne et la dégradation de leur condition sociale.*

Vous n'êtes pas sans savoir la responsabilité que nous portons tous en tant que Membres de l'OIT, quelles que soient notre culture et nos origines nationales. Non seulement pour des raisons sentimentales ou des considérations humanitaires, mais aussi sur la base de notre adhésion aux principes et aux objectifs sur lesquels a été fondée cette Organisation. Défendre le droit des travailleurs à vivre dans la paix et la dignité et à jouir des droits les plus fondamentaux en matière de travail constitue le niveau minimum que l'Organisation essaie d'assurer à tous, indépendamment de leur sexe, de leur race ou de leurs croyances.

Je voudrais dire ici que la question des travailleurs palestiniens dans les territoires occupés n'est pas une question qui touche les Palestiniens, les Arabes, les musulmans ou les chrétiens; c'est une question qui se pose comme un défi pour tous les Membres de l'Organisation, depuis que la communauté internationale a le devoir, comme jamais auparavant, d'engager des actions décisives et directes pour mettre un terme à la coercition, à l'oppression et à la souffrance résultant des pratiques et des agressions israéliennes à l'encon-

tre de personnes sans armes qui, malgré cela, n'ont pas perdu leur foi dans la justesse de leur cause.

La communauté internationale représentée par l'OIT, par les Nations Unies et par tous les peuples épris de paix, est appelée à engager des actions concrètes pour arrêter l'usage de la force et contribuer à restaurer la paix, la stabilité pour permettre la mise en œuvre des résolutions internationales et des accords signés avec les Palestiniens. Les pays du Conseil de coopération des pays du Golfe appellent Israël à appliquer les accords signés avec les autorités palestiniennes afin de contribuer à l'établissement d'une paix totale et de la justice dans ce pays. Les pays du Conseil de coopération du Golfe lancent un appel à l'Organisation pour qu'elle apporte son soutien aux travailleurs palestiniens, et fasse de cette question la première de ses priorités; ils demandent aussi que les programmes d'assistance technique soient intensifiés, qu'elle exerce une pression sur les autorités israéliennes pour qu'elles respectent les normes internationales du travail conformément à l'éthique de cette Organisation et qu'elles donnent aux travailleurs la possibilité d'avoir accès à un travail décent.

*Original arabe: M. KANSO (ministre du Travail, Liban)* — Je crois qu'il est tout à fait opportun que la Commission de proposition de cette Conférence ait décidé de consacrer une séance spéciale à la situation des travailleurs des territoires palestiniens et arabes occupés, car il est impossible de ne pas parler de la situation dramatique des personnes vivant dans ces territoires. Il y va du droit sacré à la vie humaine, dont les organisations internationales devraient s'occuper, sinon de quoi s'occuperaient-elles?

Y a-t-il des valeurs plus sacrées que la liberté, le droit au travail, le droit à la protection sociale?

Ces droits fondamentaux sont violés sur toute terre colonisée, envahie ou occupée. Telle est la situation en Palestine. L'occupation israélienne de la terre palestinienne a entraîné la confiscation des droits de ses habitants, en premier lieu leur droit à l'indépendance et à la souveraineté. Des centaines de milliers de travailleurs palestiniens sont privés de leurs droits. Nous pouvons même aller jusqu'à dire que des milliers d'entre eux sont des martyrs, blessés et handicapés; des enfants sont assassinés, des femmes et des vieillards également. Les institutions économiques et sociales, ainsi que les institutions de santé sont détruites par l'occupation. Les villages, les villes et les quartiers dans le même village ou la même ville sont coupés les uns des autres. L'objectif de cela est de détruire tout ce qui fait le fondement de la vie du peuple palestinien, à l'instar de ce que l'occupation pratiquait au Sud-Liban, où les travailleurs et les employeurs continuent de payer chèrement les conséquences de l'occupation militaire sur le plan social et économique. Les pratiques de l'occupant dans le Golan ressemblent à ce qu'il a commis au Sud-Liban et à ce qu'il commet en Palestine. Tous les partenaires sociaux en Israël, gouvernement, travailleurs et employeurs, devraient assumer la responsabilité de la violation des droits de l'homme, assumer la responsabilité de la confiscation des ressources naturelles en Palestine, au Liban et dans le Golan, étant donné qu'aucun d'entre eux n'essaie d'intervenir pour mettre un terme aux crimes commis contre notre peuple. La situation ne peut s'améliorer. Il n'y a non plus aucun respect des lois et accords internationaux. Et pourtant ils parlent de paix et disent qu'ils sont en faveur de la paix. Nous sommes

en faveur de la paix. Nous sommes la nation de la paix.

Toutes les religions sont parties de notre terre. De quelle paix parlent-ils? Peut-il y avoir une situation de paix lorsqu'il y a oppression, lorsqu'il y a assassinats et destruction? Les Israéliens parlent de terrorisme, mais qui est l'auteur de ce terrorisme?

Tous les pactes internationaux ont confirmé le droit des personnes dont la terre est occupée à se défendre, et donc l'Intifada et la résistance palestinienne ne sont pas des actes de terrorisme. La résistance au Liban et dans le Golan ne représente pas un acte de terrorisme organisé, car Israël pratique le terrorisme organisé depuis qu'elle occupe nos terres et viole les droits de nos populations.

La question à laquelle nous devons tous répondre est la suivante: où sont les lois internationales en Palestine, au Sud-Liban et dans le Golan? Qu'en est-il de ces accords internationaux? Si cette Conférence ne peut permettre de trouver une réponse à cette question, quelle autre conférence pourra le faire, qui pourra réagir à cette question?

Qui pourra aider à résoudre le problème du travail forcé? Le travail forcé a été et est pratiqué en toute impunité par l'occupation militaire. Au Sud-Liban, des jeunes Libanais étaient obligés d'être membres de l'armée de Lahad et l'occupation israélienne tire profit des conditions que connaissent les travailleurs. Les enfants sont tués par les balles de l'armée israélienne.

Il n'y a pas de liberté d'expression, d'assemblée, de travail et de maintien de travail ni de liberté d'autodétermination. Tous ces droits sont violés par les forces d'occupation qui dominent les territoires de la Palestine, du Hameau de Shebaa et du Golan? On pourrait parler sans fin des violations des droits des Palestiniens, mais nous ne devons pas oublier ce que vivent les travailleurs ainsi que le peuple irakiens, qui souffrent en raison de l'embargo injuste imposé à leur pays, sans aucune raison, à l'exception de leur résistance aux tentatives d'humiliation dont ils sont victimes.

L'Intifada palestinienne est un appel à la justice face à une occupation qui détruit les fondements de la vie en Palestine, les fondements de la vie de ses travailleurs, agriculteurs et employeurs. Cette Intifada en appelle à nos consciences et à nos forums internationaux pour la soutenir et soutenir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Si nous tenons à la paix, nous devons faire entendre nos voix et dire non à la politique d'assassinat, de destruction, d'inanition pratiquée par Israël contre les Palestiniens.

Il faut dire non à l'occupation israélienne de la Palestine.

Non aux colonies de peuplement.

Non au démembrement des territoires palestiniens.

Mais il faut dire oui à l'Etat palestinien sur tout le territoire palestinien

Oui au retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers.

Oui au soutien moral et financier aux travailleurs palestiniens. Nous espérons que le Directeur général mettra sur pied une commission permanente chargée de recueillir des informations sur les violations perpétrées par les Israéliens à l'encontre des travailleurs et des employeurs palestiniens dans les territoires palestiniens occupés.

En ce qui concerne le Sud-Liban et le Golan, l'occupation militaire devrait cesser. Nous saluons la

résistance libanaise qui a vaincu l'occupation israélienne et nous saluons la Syrie et les populations syriennes du Golan. Nous sommes convaincus qu'au bout de la nuit, même prolongée, le jour finira par se lever.

*Original chinois: M. CHEN (conseiller technique gouvernemental, Chine)* — La délégation gouvernementale de la Chine estime que la convocation d'une séance spéciale au cours de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, pour discuter du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, est un événement d'une grande actualité. Nous espérons que les participants pourront profiter de cette occasion pour procéder à un échange de vues approfondi et déploieront des efforts en commun afin de promouvoir un règlement équitable et rapide du problème des territoires arabes occupés.

Le problème de la Palestine se trouve au centre du Moyen-Orient à cause de l'embargo imposé contre elle depuis de nombreuses années. En effet, la Palestine ne dispose pas des moyens nécessaires pour assurer l'exploitation de ses ressources humaines. Nous avons constaté que le niveau d'éducation y est très bas, que la formation professionnelle rencontre beaucoup de difficultés et que la qualité de la main-d'œuvre palestinienne ne s'est pas améliorée de manière effective. Le taux de chômage demeure très élevé dans la région, ce qui a durement touché les Palestiniens et a nui à leur niveau de vie. Tout cela est inadmissible.

La communauté internationale a déployé des efforts inlassables pour trouver une solution pacifique au conflit israélo-palestinien. Il en est de même pour notre Organisation qui a déjà convoqué plusieurs séances spéciales pour discuter des droits et intérêts des travailleurs palestiniens. Cependant, ce qui est préoccupant, c'est que depuis l'éclatement de la violence entre Palestiniens et Israéliens en septembre dernier, les affrontements armés se sont multipliés de même que les épisodes sanglants. Dans cette situation, les civils palestiniens ont subi de grandes pertes humaines et matérielles, les blessés ont été très nombreux, beaucoup de travailleurs palestiniens ont perdu leur emploi, et, dans l'ensemble, les conditions de vie du peuple palestinien se sont beaucoup détériorées.

Le gouvernement chinois tient à exprimer sa vive inquiétude. A notre avis, la communauté internationale a la responsabilité et l'obligation de poursuivre ses efforts afin d'aider Palestiniens et Israéliens à mettre un terme au plus tôt à la violence et de préserver les droits légitimes du peuple palestinien. Elle doit aussi leur fournir une assistance économique pour améliorer effectivement les conditions de vie et de travail des Palestiniens.

Nous espérons que l'OIT continuera à jouer un rôle actif pour protéger les droits et intérêts des travailleurs de la région.

En tant que Membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, la Chine continuera à apporter son ferme soutien, tout comme par le passé, au peuple palestinien dans sa lutte pour le rétablissement de ses droits nationaux légitimes.

Nous œuvrerons de concert avec la communauté internationale pour contribuer à un règlement juste et raisonnable du conflit au Moyen-Orient.

*Original anglais: M<sup>me</sup> COLETTI (déléguée des travailleurs, Italie)* — Ce n'est pas la tâche de cette as-

semblée que d'analyser la situation politique, qui est complexe et dramatique. Nous le savons et chacun d'entre nous a ses propres idées, ses propres opinions à ce sujet. Néanmoins, j'imagine qu'il y a un élément commun ici: un désir sincère de paix. Nous savons qu'une paix durable ne peut être fondée que sur la justice et je crois que la justice requiert la reconnaissance effective des droits humains, économiques et politiques des Palestiniens.

Mais quelle est la responsabilité de l'OIT? En tant que mandants de l'OIT, il nous incombe, à chacun d'entre nous, de garantir que des conditions de justice existent, c'est-à-dire le respect des droits des travailleurs palestiniens dans les territoires occupés, car nous savons — je sais en tant que représentante des travailleurs — que la faim et le manque de perspectives d'avenir ne sont pas de bons encouragements à œuvrer pour la paix, ce à quoi nous aspirons tous. Les conditions que j'ai évoquées sont donc indispensables pour construire la paix.

Le travail n'est pas seulement la meilleure façon de sortir de la pauvreté, c'est aussi la meilleure façon de parvenir à la paix. En tant qu'Organisation, nous devons tenter d'assurer le respect des droits au travail. Le rapport du Directeur général montre clairement les nombreux aspects des effets dramatiques de la situation existante sur le chômage et sur l'économie.

Mais rien de cela n'est nouveau. Depuis de nombreuses années, nous entendons parler de ces problèmes. Bien sûr, à cause de l'exacerbation actuelle de la crise, ils empiront et la violation des droits fondamentaux des travailleurs palestiniens devient intolérable pour la communauté internationale.

C'est là où l'action de l'OIT est essentielle et où la coopération doit être renforcée. Je sais, par exemple, que la mission récemment organisée par le BIT au titre du programme d'urgence de création d'emplois pour la Rive occidentale et la Bande de Gaza a pu constater des taux alarmants de chômage, de sous-emploi et de perte de revenus, ainsi qu'une forte accélération de la pauvreté. Nous avons entendu, il y a quelques instants, des orateurs dire que 60 pour cent des familles palestiniennes vivent dans la pauvreté dans les territoires occupés. Les bouclages, les barrages routiers, les interdictions d'accès à certains villages, tout cela affecte de manière dramatique la circulation des marchandises, des services et des personnes dans les territoires. C'est peut-être une manière très diplomatique de décrire la situation qui prévaut, mais nous savons ce qui se passe.

Tout cela a paralysé l'économie palestinienne et a abouti à la suspension ou au ralentissement des projets de développement en cours. Les possibilités de création de revenus des travailleurs palestiniens et de leurs familles sont dramatiquement compromises, voire pratiquement inexistantes. Des travailleurs qui n'ont pas de quoi nourrir leurs familles ne sont pas enclins à la paix, et c'est la raison pour laquelle nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour supprimer ces obstacles.

Je suis donc favorable à de nouvelles initiatives de l'OIT, notamment à de nouvelles propositions d'urgence pour la création d'emplois, qui doivent être mises en œuvre et financées de manière adéquate.

Mais les perspectives à plus long terme sont peut-être mon principal souci, et devraient être notre préoccupation commune, car je pense qu'une paix fondée sur la justice est toujours dans l'intérêt de tous les travailleurs. Œuvrer pour une paix édiflée sur le res-

pect des droits fondamentaux, est, selon moi, dans l'intérêt des travailleurs palestiniens et israéliens. C'est pourquoi j'appelle ces derniers à faire entendre leur voix pour condamner toutes les formes de violation des droits des travailleurs palestiniens.

Je me félicite des paroles prononcées ici par le représentant des travailleurs israéliens et j'espère qu'elles auront des résultats constructifs et fructueux.

J'appelle tous les mandants de cette Organisation à condamner les violations, mais aussi à soutenir les initiatives de l'OIT. Je crois que c'est une contribution que nous pouvons apporter, et c'est certainement l'engagement réitéré des travailleurs italiens et de leurs organisations que j'aimerais réaffirmer ici même — un engagement visant à manifester une solidarité concrète avec leurs camarades palestiniens, dont les droits fondamentaux ont été violés et qui ont besoin de notre aide concrète aujourd'hui.

Nous continuerons à leur apporter ce soutien également en collaboration avec l'OIT.

*Original arabe: M<sup>me</sup> AL-QUDSI (ministre des Affaires sociales et du Travail, République arabe syrienne)* — Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes chaleureuses salutations du haut de cette tribune, dans cette enceinte que nous avons créée pour exprimer nos aspirations à la paix et la prospérité pour nous et pour les générations futures.

Je voudrais réitérer notre foi dans les objectifs et les valeurs de l'Organisation internationale du Travail qui s'est assignée pour mission la protection des droits de l'homme, et en particulier des droits des travailleurs à la vie, à la liberté, à la justice, à l'égalité et à la dignité.

Nous tenons aujourd'hui une séance spéciale pour discuter du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, en Palestine, au Golan et dans les autres territoires arabes occupés. Nous remercions le Directeur général pour tous les efforts qu'il consent chaque année pour l'organisation de ses missions d'enquête dans les territoires occupés, et pour la préparation de leurs rapports. Nous espérons que le Directeur général acceptera notre proposition pour la création d'un comité permanent chargé de l'étude de la situation des travailleurs des territoires arabes occupés tant que durera l'occupation israélienne et cela à l'instar du comité sur la discrimination raciale. Nous ne cessons d'affirmer qu'Israël ignore les décisions et les résolutions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, et que les droits les plus fondamentaux des citoyens syriens sont toujours violés dans le Golan. Des pratiques de discrimination et d'oppression sont leur lot quotidien, sans parler d'autres pratiques inhumaines. Israël a intensifié ses actes d'agression contre le peuple palestinien, contre le Sud-Liban et contre les habitants du Golan. Il a répondu au soulèvement, à l'Intifada d'El Aqsa, comme à son habitude, par une série d'agressions contre les travailleurs palestiniens et contre le peuple palestinien. Des centaines de martyrs sont tombés, des femmes, des enfants, sans parler des centaines de handicapés à vie, des destructions et des problèmes sociaux et économiques qui ont découlé de ces actions et qui font fi du droit à la vie et à la dignité. Ces agressions commises par Israël sont une violation flagrante de toutes les chartes internationales et en particulier la Convention de Genève de 1944 et les résolutions et conventions internationa-

les, et constituent une menace à la paix dans l'ensemble de la région.

Nous exprimons aujourd'hui notre vœu profond pour que cessent les agressions par les avions F16, par les chars, par les hélicoptères, les navires, les missiles et toutes les armes de destruction massive. Il faut que tout cela cesse.

Nous appelons le BIT à œuvrer en coopération avec l'ensemble des autres organisations internationales pour une intervention immédiate afin de mettre un terme à l'agression violente subie par le peuple palestinien.

La République arabe syrienne n'a cessé d'œuvrer pour une paix juste et globale sur la base des principes qui ont fondé le processus de paix. Son Excellence Monsieur le Président de la République Bachar El-Assad a déclaré que nous étions fermement résolus à construire la paix et la sécurité dans la région et pour l'ensemble du monde. La Syrie a réaffirmé plusieurs fois que, pour nous, la paix est un objectif stratégique et qu'il s'agit d'une paix juste et globale fondée sur les résolutions internationales et sur le principe de l'échange de la terre contre la paix, et qui aboutirait au retrait d'Israël jusqu'aux frontières de 1967, à son retrait des fermes de Sheba au Sud-Liban et au recouvrement par le peuple palestinien de tous ses droits nationaux, y compris le droit au retour et à l'autodétermination, et la création de son Etat indépendant avec Al-Qods (Jérusalem) pour capitale.

La nation arabe a un long passé de respect de l'autre et de tolérance, mais il y a une différence énorme entre la tolérance et les compromissions relatives à nos droits essentiels. La souveraineté est pour nous une question de dignité nationale, et nous ne pouvons renoncer ni à nos droits ni à notre dignité.

*Original arabe: M. DAHLAN (délégué des employeurs, Arabie saoudite)* — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Au nom de la paix, au nom des droits de l'homme et au nom des principes fondamentaux de l'OIT, je voudrais remercier les membres du Conseil d'administration du BIT qui ont décidé que cette séance se tiendra en ces heures sombres et graves que vit la région alors que les droits de l'homme les plus fondamentaux sont violés.

Nous sommes optimistes et nous aspirons à la paix. Nous avons appuyé tous les efforts déployés en faveur du processus de paix. Mais de quelle paix parle-t-on? La paix signifie pour certains un déni des droits les plus fondamentaux des travailleurs palestiniens. Quelle paix sous les bombes et sous la violence, l'injustice et l'oppression? Je m'adresse à la communauté internationale pour dire que nous avons lutté jusqu'à la libération de l'Afrique du Sud de l'apartheid.

Aujourd'hui, nous vous lançons un appel pour que nous œuvrions ensemble à rétablir la paix dans cette région qui a tant souffert, terre des prophètes, terre des trois grandes religions, terre qui fut le berceau de la civilisation, terre qui serait une terre de grande prospérité si elle devenait une terre de paix. Les travailleurs, les employeurs et les gouvernements sont appelés à mettre en application les principes et les objectifs de cette Organisation à laquelle nous sommes heureux d'appartenir.

Je m'adresse à notre collègue qui a parlé au nom des travailleurs israéliens pour lancer un appel afin de mettre un terme à la violence. Je vous adresse un appel pour que vous continuiez à œuvrer pour les droits des travailleurs dans les territoires arabes occupés.

Au vu de ce que nous avons dit au Conseil d'administration, nous devons être sincères car nous ne pouvons pas accepter l'oppression.

A mon ami, Yoseph, délégué employeur israélien. J'ai connu en toi un homme qui a œuvré pour le développement de l'économie israélienne, qui a œuvré également pour la réalisation des principes de l'OIT. Je t'adresse un appel pour que, ensemble, nous œuvrions pour une paix juste et durable qui amènera la prospérité économique.

A mon ami, représentant des employeurs des Etats-Unis. L'heure n'est-elle pas venue pour que soit mis un terme aux violations des droits des travailleurs et des employeurs palestiniens?

Ne fermons pas les yeux sur ce qui se passe dans certains pays et certaines régions. Tous ceux qui croient en la paix se doivent d'être solidaires avec le peuple palestinien pour qu'il retrouve ses droits fondamentaux sur la base des résolutions internationales.

La poursuite de cette situation affligeante et dangereuse en Palestine nécessite de demander la création d'une commission spéciale pour l'étude de la situation des travailleurs des territoires arabes occupés; de même qu'elle nécessite le renforcement du financement des projets de coopération technique pour les travailleurs et les employeurs palestiniens. Nous demandons également à l'OIT d'œuvrer pour mettre en application les normes internationales du travail dans les territoires arabes occupés.

Ceux qui considèrent que le terrorisme est le fait des Palestiniens ne ressentent pas les douleurs qui engendrent ce genre d'action. Le petit chat ne sort ses griffes que si on lui marche sur la queue. Nous sommes des prophètes de paix. Nous appelons à la paix partout, dans toute instance internationale, dans toute conférence. Partout nous œuvrerons pour surmonter tous les obstacles, pour réaliser la paix dans la terre de la paix, en Palestine et dans les territoires arabes occupés.

*Original anglais: M. AHMAD (délégué des travailleurs, Pakistan) — Au nom de la délégation des travailleurs du Pakistan et en mon nom propre, j'aimerais saisir cette occasion pour féliciter le Conseil d'administration qui a placé ce point à l'ordre du jour. J'aimerais féliciter le Directeur général du BIT pour avoir élaboré un rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires occupés.*

Ce rapport met en lumière la situation économique et sociale extrêmement préoccupante des travailleurs palestiniens, la montée du chômage, la baisse des revenus et la pauvreté grandissante. Leur situation s'est encore aggravée, comme le souligne le rapport au paragraphe 10: «Les événements survenus depuis la fin du mois de septembre 2000 ont eu des effets tragiques sur la situation des travailleurs objets de ce rapport. En fait, les mesures de bouclage des territoires et d'encerclement à l'intérieur de ceux-ci, les pertes considérables de revenus et l'augmentation dramatique du chômage et de la pauvreté ont provoqué, d'un point de vue humanitaire, une crise majeure pour la population palestinienne. Cette crise continue de s'approfondir.»

Ce rapport évoque également les difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs palestiniens, notamment au paragraphe 68: «Un grand nombre de personnes ont perdu leur emploi sur le marché du travail local ou israélien et, de ce fait, un travailleur sur quatre réside dans les territoires palestiniens

est maintenant sans emploi. La proportion des ménages vivant en deçà du seuil de pauvreté était estimée, en mars 2001, à 55,7 pour cent sur la Rive occidentale et jusqu'à 81,4 pour cent dans la bande de Gaza. Ces chiffres ont très probablement empiré depuis lors.»

On peut également lire dans le rapport que les transferts de taxes et d'autres fonds dus aux autorités palestiniennes ont été gelés et que l'on a imposé un blocus sur le transport des matières premières, des biens et des produits finis, tant pour l'importation que pour l'exportation. Ces mesures ont créé un chômage supplémentaire puisque les travailleurs palestiniens employés dans les territoires n'ont pas pu se rendre régulièrement à leur travail.

Toutes ces violences perpétrées contre les Palestiniens ont fait qu'il était impossible pour les travailleurs de trouver un emploi en Israël. Toutes ces difficultés économiques et sociales représentent une menace très grave non seulement pour la paix de la région, mais aussi pour la sécurité. Ces personnes sont devenues des étrangers sur leurs terres. Aujourd'hui, l'angoisse et la colère règnent face aux assassinats quotidiens de Palestiniens innocents, jeunes, femmes, enfants.

Nous nous félicitons des programmes d'assistance technique que l'OIT fournit aux travailleurs palestiniens et nous invitons le Directeur général à étendre et multiplier ses activités de formation professionnelle, tant pour les hommes que pour les femmes, à faire figurer la création d'emplois dans des programmes spécifiques au niveau communautaire, à promouvoir la réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées et pour les jeunes ayant des besoins particuliers, à déployer des efforts pour lutter contre le travail des enfants, à créer les conditions propices au renforcement des capacités locales.

Nous en appelons à la communauté internationale, aux Etats Membres de l'OIT et en particulier aux Etats qui ont conduit, par le passé, l'OLP et les autorités israéliennes à conclure un accord de paix, pour que des efforts soient déployés en vue d'instaurer la paix et garantir les droits fondamentaux du peuple palestinien, sous l'égide de l'OLP. Les Palestiniens doivent pouvoir bénéficier du droit inaliénable de retrouver leurs terres ancestrales et leurs biens, mais surtout du droit fondamental à l'autodétermination.

Le Pakistan est convaincu que les membres de l'OIT vont entendre son appel, puisqu'ils se sont engagés à défendre les principes qui sont énoncés dans la Déclaration de Philadelphie, qui proclame que tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales.

La juste lutte des Palestiniens doit réussir et nous les assurons, au nom des travailleurs pakistanais, de notre appui et de notre solidarité la plus totale.

*Original anglais: M. HEFDAHTAN (délégué gouvernemental, République islamique d'Iran) — Permettez-moi de vous remercier très sincèrement pour l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au sujet de la Palestine.*

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis que les Palestiniens ont été dépossédés de leurs terres et depuis lors, ce problème demeure la question la plus compliquée et la crise la plus profonde que doit résoudre

dre la communauté internationale. Pourtant, aucune lueur d'espoir n'apparaît à l'horizon.

Toutefois, la détermination nationale des Palestiniens à résister jouera un rôle décisif dans la libération du territoire palestinien de l'occupation sioniste.

Le soulèvement palestinien montre que les Palestiniens sont déçus pour le soi-disant processus de paix du Moyen-Orient et ils en sont arrivés à la conclusion que le processus de paix a eu pour seul résultat de piétiner les droits des Palestiniens et de rendre l'ennemi plus agressif.

Nous sommes d'accord pour que la paix s'instaure car nous souhaitons sincèrement à la région une paix durable et la prospérité. Mais nous estimons que le régime israélien n'a aucune intention juste et aucune bonne volonté.

La République islamique d'Iran condamne fermement les crimes organisés par le régime sioniste en Palestine et réaffirme avec force son engagement à soutenir les Palestiniens pour mettre fin à l'occupation de la Terre Sainte, rapatrier les réfugiés palestiniens dans leur patrie et établir un gouvernement indépendant de Palestine avec Al-Qods pour capitale.

La République islamique d'Iran, avec la paix pour précepte religieux de base, ne saurait être contre la paix. Cependant, nous ne sommes guère optimistes et nous craignons que les négociations n'aboutissent à aucun résultat positif du fait des objectifs partiels israéliens.

Nous craignons de devoir affronter une situation encore plus dangereuse que celle que nous connaissons aujourd'hui.

La République islamique d'Iran estime que, compte tenu de l'évolution actuelle de la situation en Palestine, toute solution aux souffrances palestiniennes devrait garantir les droits de ce peuple. Dans le cas contraire, la crise ne fera que se perpétuer au Moyen-Orient. Selon nous, la paix sera une réalité lorsque la situation actuelle dans la région aura changé et lorsque les demandes légitimes des Palestiniens auront été satisfaites.

Permettez-moi d'ajouter que, du point de vue économique, on n'observe aucun signe d'amélioration. Bien au contraire, le marasme économique et les taux du chômage et de l'inflation sont montés en flèche.

Les conditions sociales et de sécurité se sont détériorées pour atteindre un niveau très inquiétant. En outre, l'inégalité des salaires entre les travailleurs palestiniens et les travailleurs juifs et l'emploi de travailleurs palestiniens à des emplois faiblement rémunérés illustrent de manière indéniable la discrimination exercée par les Juifs à l'égard des Palestiniens et l'exploitation de ces derniers par les premiers.

Résoudre le problème de la Palestine est de la responsabilité morale de toutes les organisations internationales et de tous les pays du monde. La confiance que nous plaçons dans la communauté internationale ne peut que la rendre plus consciente de sa responsabilité.

Nous espérons être prochainement les témoins de l'établissement d'une paix véritable dans la région et que l'aide, la contribution et la coopération mondiales dans les domaines politiques, économiques et techniques permettront d'améliorer les conditions de vie dans la région.

À l'aube du troisième millénaire, nous espérons et nous prions pour qu'il nous conduise à la fin des guerres et à la paix dans le monde.

M. NORDMANN (*secrétaire d'Etat, Direction du Travail, Département fédéral de l'Economie, Suisse*)

— Le rapport du Directeur général concernant la situation des travailleurs des territoires arabes occupés parle d'un problème extrêmement grave.

La Suisse partage cette analyse ainsi que les vues exprimées notamment par les États de l'Union européenne dans leur déclaration commune. Comme le dit le rapport, l'économie palestinienne est restée très vulnérable en raison de ses faiblesses structurelles et de sa dépendance extrême à l'égard de l'économie israélienne. De plus, «les événements survenus depuis la fin du mois de septembre 2000 ont eu des effets tragiques sur la situation des travailleurs. En fait, les mesures de bouclage des territoires et l'encercllement à l'intérieur de ceux-ci, les pertes considérables de revenus et l'augmentation dramatique du chômage et de la pauvreté ont provoqué, d'un point de vue humanitaire, une crise majeure pour la population palestinienne». Dans la présente situation d'urgence, la Suisse soutient par exemple l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient avec ses programmes de création d'emplois et envisage de poursuivre dans cette voie, en espérant une coordination étroite entre les divers acteurs concernés. Parallèlement, la Suisse n'a pas manqué d'appeler Israël à s'abstenir d'actes de confiscation ou de destruction et aussi de mesures graves et discriminatoires, telles que les bouclages qui ont des effets néfastes sur la situation économique et sociale dans les territoires arabes occupés, et au respect inconditionnel du droit international humanitaire. Il s'agit là de conditions-cadres de base qui concernent directement les travailleurs palestiniens.

Au respect du droit humanitaire s'ajoute bien sûr la nécessité de renforcer la protection spécifique des travailleurs palestiniens contre les abus et de renforcer leur couverture sociale. Le respect et le renforcement du droit dont peuvent ou devraient pouvoir se prévaloir les travailleurs palestiniens sont essentiels en matière de développement humain et de sécurité humaine et sont donc aussi des éléments constitutifs d'une paix juste et durable.

La Suisse tient à exprimer à l'OIT son appréciation et sa gratitude pour son action concrète en faveur des travailleurs palestiniens. Cette action vise aussi à maintenir un dialogue entre les deux peuples dans les domaines relevant du mandat de l'OIT, dans l'intérêt des travailleurs de la région qui souffrent tous, d'une manière ou d'une autre, de la crise. Cette action répond donc à des besoins urgents et sert également d'importants objectifs en matière de développement, de respect des droits de l'homme et de paix au Proche-Orient.

*Original arabe: M. JRAD (délégué des travailleurs, Tunisie)* — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Je voudrais tout d'abord adresser mes vifs remerciements à M. Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, pour cet important rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés qui contient un grand nombre d'informations, de données et de chiffres démontrant l'ampleur des souffrances des Palestiniens et des habitants du Golan.

Le rapport montre le caractère extrêmement dangereux de la situation et en particulier ses conséquences sur les catégories les plus vulnérables de la population. Mais la simple description et le diagnostic,

malgré leur importance, ne suffisent pas à remédier au problème. Tout le monde connaît la racine du mal qui est l'occupation de la terre par Israël, l'expropriation, l'établissement de colonies pour des colons en provenance de toutes les régions du monde aux dépens des véritables propriétaires de la terre: les Palestiniens.

Le rapport relate un certain nombre de faits, des témoignages, des chiffres et des statistiques qui démontrent clairement la grave dégradation des conditions de vie des Palestiniens (40 pour cent de chômage dans certaines régions), une pauvreté indescriptible (55,7 pour cent des habitants de la Cisjordanie et 81,4 pour cent des habitants de Gaza vivent en dessous du seuil de pauvreté).

Du fait de la politique de blocus et de bouclage des régions, l'économie palestinienne est totalement paralysée. Les travailleurs palestiniens ne peuvent plus se déplacer, même à l'intérieur de Gaza ou de la Cisjordanie. Les forces d'occupation se sont appropriées de nouvelles terres pour des raisons militaires ou pour l'établissement de nouvelles colonies. Il s'agissait de terres agricoles dont les récoltes ont été détruites et les arbres fruitiers arrachés, ce qui a augmenté la malnutrition, le chômage des agriculteurs et la misère.

Toutes ces mesures répressives ont, en moins de six mois, conduit à une réduction du PIB palestinien de 50 pour cent. Nous reconnaissons l'importance de l'action menée par le BIT pour aider les Palestiniens et les habitants des autres territoires arabes occupés, mais l'ampleur de leurs souffrances nécessite l'arrêt immédiat de l'occupation et de la colonisation israélienne. Les forces israéliennes doivent se retirer de l'ensemble des territoires arabes occupés, Israël doit respecter le droit à l'autodétermination des Palestiniens, à l'instar de tous les peuples du monde.

Nous souhaitons que soit créée une commission permanente chargée du suivi de la situation des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Nous demandons en fait le respect de la légitimité internationale et l'application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et qu'il soit mis fin à la politique de deux poids et deux mesures. En ce XXI<sup>e</sup> siècle, Israël est la seule puissance qui exerce encore l'occupation par la force des terres d'autrui et qui viole les droits fondamentaux à la paix et à la justice; c'est la seule puissance qui utilise les chars, les avions et les hélicoptères pour assassiner des enfants, des femmes, des travailleurs et pour affamer des civils démunis et désarmés.

La paix juste et durable ne peut se fonder que sur les principes de justice que nous respectons tous. C'est pourquoi il ne peut y avoir de paix sans que le peuple palestinien n'exerce ses droits légitimes et par-dessus tout son droit à la création d'un État indépendant avec Jérusalem pour capitale, et sans qu'Israël ne se retire des fermes de Sebba au Sud-Liban et libère le Golan syrien.

La paix juste et durable est également conditionnée par l'arrêt de toute agression dans la région. Il est important que soit mis un terme aux souffrances que l'embargo impose au peuple d'Iraq et au peuple de la Jamahiriya arabe libyenne. Ainsi nous devons lutter afin que soient assurées la paix et la stabilité dans la région à travers la coopération pour le développement et la prospérité de l'ensemble de nos peuples.

*Original arabe: M. ELAMAWY (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Egypte) — Au nom*

de Dieu, Clément et Miséricordieux, la décision de consacrer une séance particulière pour discuter le rapport du Directeur général ayant trait à la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, après plusieurs réunions spéciales consacrées à ce sujet, exprime sans aucun doute la préoccupation de l'OIT face à la détérioration de la situation des travailleurs et employeurs palestiniens et sa volonté de faire tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer les conditions des travailleurs et supprimer l'injustice dont ils sont victimes conformément à la résolution adoptée par la Conférence à ce sujet en 1980.

La décision d'organiser une telle séance est une réaction aux politiques intransigeantes appliquées par le gouvernement israélien dans les territoires palestiniens occupés et exprime la volonté de faire supporter à Tel-Aviv la responsabilité de la paralysie du processus de paix. Les politiques du gouvernement israélien ont conduit le Proche-Orient à une impasse qui menace non seulement la paix et la sécurité de la région, mais aussi la paix et la sécurité internationales. En effet, la détérioration de la situation et les violations flagrantes des droits de l'homme palestiniens depuis le 28 septembre dernier ont dépassé toutes les limites et il n'existe plus aucun droit de l'homme, droit des travailleurs et/ou des employeurs qui n'ait été violé par Israël.

Israël avait empêché M. Rafik El-Netsheh, ministre du Travail de l'Autorité palestinienne, de voyager afin de venir présider la délégation de son pays à la Conférence, retardant ainsi d'une semaine son arrivée à la Conférence. Il s'agit là d'une des actions arbitraires d'Israël et exigeant une condamnation, et ce d'autant que, quelque temps auparavant, c'est le ministre palestinien de la Santé qui avait été empêché de voyager pour présider la délégation de son pays à l'Assemblée générale de l'OMS.

Nous n'avons pas besoin de passer en revue toutes ces violations, car elles se produisent quotidiennement et sont retransmises par tous les médias. Il n'y a jamais eu autant de documents et de rapports internationaux, et même israéliens, qui retracent et condamnent les violations israéliennes. Ces violations ont été signalées pour la première fois dans un rapport du Haut Commissaire pour les droits de l'homme et la Commission internationale d'investigation créée par la session spéciale de la Commission des droits de l'homme en octobre 2000 et par la commission constituée à l'issue du Sommet de Charm el-Cheikh l'année dernière et est connue sous le nom de Commission Mitchell qui a recommandé l'arrêt total de toute expansion des colonies israéliennes. Nous ne parlerons pas de tous les autres documents et rapports d'organisations internationales tels que l'UNICEF, la FAO et l'UNRWA ainsi que des rapports des organisations non gouvernementales comme celui d'Amnesty International, et les rapports de l'organisation israélienne B'Tselem, sans compter les rapports de la Commission internationale de la Croix-Rouge et celui du Directeur du bureau de celle-ci à Tel-Aviv qui traitent de crimes de guerre, les pratiques israéliennes. Je me limiterai aux informations fournies dans le rapport du Directeur général que nous examinons aujourd'hui.

De nombreux points du rapport méritent réflexion: Premièrement, l'objectif de la décision de la Conférence internationale du Travail d'envoyer des missions dans la région était d'examiner la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Cependant, le rapport que nous examinons se contente

de présenter des statistiques et de rapporter les points de vue des différentes parties; il ne comporte aucune observation approfondie sur les conclusions auxquelles est parvenue la mission au cours de ses visites sur le terrain, qui aurait permis à la Conférence de déboucher sur des conclusions déterminées, comme elle l'a fait dans des cas similaires. Malgré cette observation qui, nous l'espérons, sera prise en considération lors de la prochaine visite de la mission l'année prochaine, nous apprécions l'effort fourni par la mission du BIT au cours de sa visite et dans l'élaboration de ce rapport qui traite également de la situation des travailleurs dans le Golan occupé et pour s'être intéressé à la coopération technique avec l'Autorité palestinienne.

Deuxièmement, l'occupation israélienne et les pratiques racistes israéliennes sont la source principale des problèmes multiples auxquels sont confrontés les travailleurs dans les territoires arabes occupés. En effet, la répression qui accompagne l'occupation et qui prend les pires formes — assassinats, détentions, torture et destruction systématique des infrastructures et de la production agricole et industrielle palestiniennes — crée un climat où il n'existe aucun respect du caractère humain de l'individu, à l'écart de toutes les exigences du développement économique et social. Elle représente aussi une violation flagrante des principes et des règles de travail de notre Organisation. Sans compter que l'expansion horizontale et verticale des colonies israéliennes dans les territoires occupés et ce qui est désigné par l'expansion naturelle de ces colonies peut être considéré comme une des manifestations illégales et destructrices de l'occupation israélienne.

Troisièmement, le rapport le précise clairement, en raison de cette mauvaise situation économique et sociale imposée par la force militaire israélienne et face aux violations répétées qui représentent un défi pour la communauté internationale, la situation des travailleurs et des employeurs palestiniens s'est gravement détériorée. Et c'est ainsi que le Bureau du coordinateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés estime que les pertes directes pour l'économie palestinienne ont atteint 50 pour cent du PNB, qu'il y a un chômeur pour quatre travailleurs palestiniens et que 55,7 pour cent des familles palestiniennes en Cisjordanie vivent sous le seuil de pauvreté tandis que cette proportion monte jusqu'à 81,4 pour cent à Gaza.

A la lumière de toutes ces informations dont nous disposons sur les actes illégaux des Israéliens: embargo, bouclages, etc., il faudrait envisager des mesures concrètes que pourrait prendre l'OIT pour assurer le suivi des décisions de la Conférence.

Tout d'abord, le Bureau international du Travail devrait publier une Déclaration consacrée à la situation des territoires, et la diffuser dans la plus large mesure possible, peut-être par Internet.

Deuxièmement, le rapport que nous examinons aujourd'hui devrait être publié et traduit dans de très nombreuses langues, et être placé sur le site Web de l'organisation.

Troisièmement, cette réunion ne devrait pas se limiter à la lecture de déclarations, mais devrait également formuler des recommandations, qui doivent être appliquées si l'on veut que l'activité de cette réunion soit crédible.

Quatrièmement, nous devrions examiner la question de constituer une Commission spéciale chargée

d'appliquer la résolution de la Conférence internationale du Travail de 1980 en vue de faire face aux violations israéliennes continues dans les territoires arabes occupés.

Cette organisation a une grande responsabilité vis-à-vis de la situation des travailleurs en Palestine. Il s'agit d'une responsabilité à laquelle l'organisation ne peut pas se soustraire. J'aimerais à cet égard saisir cette occasion pour exprimer notre satisfaction au regard du rôle constructif joué par M. Juan Somavia en vue de mobiliser les ressources internationales pour les projets de coopération technique dans les territoires palestiniens. J'aimerais aussi rappeler l'invitation adressée par le Directeur général au ministre palestinien du Travail et aux représentants des travailleurs et des employeurs pour visiter le siège de l'Organisation à Genève et participer à des consultations sur les meilleurs moyens de fournir la coopération technique, ainsi que l'envoi en mars 2001 par le Directeur général à Gaza et en Cisjordanie d'une mission pluridisciplinaire. Cette tendance devrait se poursuivre et nous demandons aux pays donateurs de fournir toute aide possible au peuple palestinien ainsi qu'au peuple syrien dans le Golan occupé. Nous espérons que ces mesures positives aboutiront à des résultats concrets.

Enfin, nous soulignons que le retrait israélien de tous les territoires arabes occupés et la fin de la situation d'occupation est le seul moyen de réaliser une paix globale et juste dans la région et d'assurer la sécurité.

*Original anglais: M. TABANI (délégué des employeurs, Pakistan) — C'est le cœur lourd que je prends la parole, car nous avons interrompu la session spéciale sur les travailleurs palestiniens, en raison de l'amélioration de leur condition et parce que nous estimions que les efforts de paix avaient porté leurs fruits. La session spéciale d'aujourd'hui constitue un pas en arrière, et le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés montre clairement à quel point les conditions se sont à nouveau détériorées.*

Le rapport contient des faits, car les missions envoyées par le Directeur général ont pu compter sur la pleine coopération d'Israël et du gouvernement de la République arabe syrienne pour visiter les régions touchées. Le rapport décrit les conditions réelles d'emploi et de travail des territoires arabes occupés dans les domaines de la promotion de l'emploi, de l'accès au marché du travail, des conditions de travail, de la sécurité sociale, de l'allègement de la pauvreté et des relations individuelles. Nous constatons avec surprise que les Palestiniens vivant dans les zones contrôlées par Israël sont régis par un ensemble de lois différentes.

Le paragraphe 10 est éloquent. Il présente l'impact tragique sur la situation des travailleurs, du bouclage des territoires et des encercllements à l'intérieur des territoires — 72 bouclages au cours du dernier trimestre de l'an 2000 — qui a entraîné des pertes de revenus considérables, et une montée en flèche du chômage et de la pauvreté. Cela a déclenché une crise humanitaire majeure pour les travailleurs palestiniens.

En outre, les récoltes et les systèmes d'irrigation et les sites des entreprises ont également été détruits, ce qui n'a pas pu ne pas avoir de conséquences sur la vie des agriculteurs, des travailleurs indépendants et des employeurs, sans parler des travailleurs dans les territoires occupés.

Au cours de ces quatre derniers jours, nous avons discuté du rapport du Directeur général sur le défi mondial que présente le déficit de travail décent. Pour les travailleurs palestiniens, nous sommes bien en deçà d'un déficit. Leur situation est critique, et comme le souligne le rapport, elle ne fait qu'empirer. La communauté internationale doit se réveiller, elle doit trouver des solutions pour rendre leur dignité aux travailleurs dans les territoires occupés par Israël.

*Original anglais: M. LEVY (délégué gouvernemental, Israël)* — Permettez-moi de dire d'emblée que mon gouvernement était opposé et reste opposé à cette séance spéciale.

Ce type de séance spéciale constitue une discrimination flagrante contre un Etat Membre des Nations Unies, contribue à la politisation de l'Organisation et n'ajoutera rien au travail thématique de cette Conférence, ni d'ailleurs au bien-être des travailleurs de la région.

Les Israéliens et les Palestiniens sont des voisins. Ce sont également des partenaires même si, en ce moment, ce partenariat est mis à rude épreuve. C'est la raison pour laquelle, nous l'avons dit à plusieurs reprises ces dernières années, Israël s'intéresse au bien-être des Palestiniens. Nous considérons l'amélioration de leur situation socio-économique comme un intérêt israélien.

Afin de poursuivre cet intérêt commun, nous avons, ces dernières années, mis en place des politiques qui ont permis une amélioration de la situation. Je souligne que ces mesures ont été prises malgré les risques que cela comportait pour la sécurité et malgré le fait que, selon les accords signés entre Israël et l'Autorité palestinienne, c'est cette dernière qui est responsable de la sphère économique en général, y compris le domaine du travail. Dans ce contexte, je me réfère à l'Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Cisjordanie et la Bande de Gaza signé le 28 septembre 1995 dont l'article 11 parle d'emploi et précise notamment que les pouvoirs et responsabilités civils dans le domaine de l'emploi en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza seront transférés au Conseil palestinien. Cet élément était également mentionné dans le Protocole sur les relations économiques signé entre le gouvernement israélien et l'OLP à Paris, le 29 avril 1994. Ces mesures ont produit les résultats suivants.

Avant le début des émeutes, il y avait 120 000 Palestiniens qui travaillaient en Israël. Lorsque des orateurs ont parlé ici du droit au travail et du fait que les bouclages empêchaient les Palestiniens de travailler, ils ont omis un mot clé. Ils parlaient de leurs attentes quant au droit des Palestiniens à travailler en Israël, j'insiste, mais ils ont choisi de ne pas le mentionner, et ce certainement pas sans raison.

Comme cela est indiqué dans le rapport du Directeur général, je cite: «Les transferts de fonds des travailleurs palestiniens employés en Israël constituaient 32 pour cent du PNB palestinien avant septembre 2000.» Les travailleurs palestiniens, outre leurs salaires, ont pu bénéficier des mêmes droits sociaux que les employés israéliens: le droit à la retraite, les congés payés, les congés de maladie, l'assurance accident, etc., exactement de la même manière. L'orateur israélien qui m'a précédé, le secrétaire général de la Histadrout, a lutté pied à pied pour cela aux côtés des membres du gouvernement israélien qui se préoccupent effectivement du bien-être de leurs voisins palestiniens.

Avant le début des émeutes, l'emploi dans les territoires s'était largement amélioré et le taux de chômage avait diminué de pratiquement 50 pour cent, selon le Bureau central palestinien de statistiques, pour atteindre des niveaux très proches de ceux du chômage en Israël.

L'atmosphère de paix avait attiré bien des investisseurs de différentes parties du monde. A part les industries d'Erez et d'Atarot, un nouveau parc industriel commençait à fonctionner à Gaza et des préparatifs étaient en cours pour la création de nouvelles zones industrielles à Toulkarem et Jenine. Le niveau du commerce entre les deux côtés augmentait considérablement. Le PNB des Palestiniens a augmenté de 8 pour cent en 1998 et de 7 pour cent en 1999. Il faut noter que, grâce à l'amélioration de la sécurité, il n'y a pratiquement pas eu de journées de bouclage en 1998, 1999 et 2000 avant les émeutes. Lorsqu'il n'y a pas d'émeutes, il n'y a pas de bouclage.

Pourquoi ces émeutes ont-elles commencé? Ce n'est pas à cause d'un prétexte, comme l'a dit un orateur ici, tel qu'une visite à l'Esplanade du Temple. C'était apparemment une décision stratégique prise par les dirigeants palestiniens ayant à leur tête M. Arafat, à la suite du tournant décisif dans les négociations auquel nous étions presque parvenus à Camp David, au mois de juillet. Le gouvernement israélien avait alors fait des propositions qui allaient très loin. Les Palestiniens n'ont pas répondu. L'ancien président des Etats-Unis, M. Clinton, a fait une proposition de compromis que nous étions prêts à accepter et qui, en fait, a été rejetée par les Palestiniens. Apparemment, il a été décidé d'avoir recours à d'autres moyens que les négociations en essayant de forcer Israël à faire de nouvelles concessions. La stratégie palestinienne était d'internationaliser le conflit et d'atteindre une solution imposée plutôt que de négocier un compromis acceptable face à face. Cela ne marchera pas. La paix véritable ne peut aboutir que suite à des compromis des deux côtés, des deux côtés, j'insiste. Tous les autres orateurs qui se sont exprimés depuis cette tribune n'ont demandé qu'à une seule partie de faire des concessions, et ils ont tort: la paix ne naîtra que de concessions faites des deux côtés. Ces jours-ci, en fait entre hier et aujourd'hui, nous sommes parvenus à un accord, accord qui implique des compromis et des concessions des deux parties, avant tout dans le domaine de la sécurité.

Il n'y a pas si longtemps, nous étions tout près de résoudre un certain nombre des problèmes qui nous divisent encore: l'autodétermination, les colonies, les réfugiés. Toutes ces questions auraient déjà pu trouver une solution dans un accord, moyennant des concessions mutuelles. Mais les Palestiniens ont décidé en juillet dernier, à Camp David, qu'ils n'étaient pas prêts à accepter un compromis sur ces sujets clés — un compromis qui nous aurait permis de concrétiser notre rêve commun d'une paix durable.

Malheureusement, l'un des premiers secteurs de la population palestinienne à avoir subi la violence provoquée par l'Autorité palestinienne a été celui des travailleurs. La détérioration de la sécurité dans la région, activée par les incitations à la violence de l'OLP, a forcé le gouvernement israélien qui, comme tout autre gouvernement, est responsable au premier chef de la sécurité de ses citoyens, à prendre un certain nombre de mesures afin de réduire les risques d'actes de terrorisme d'extrémistes palestiniens. Cette situa-

tion a entraîné une diminution significative du nombre de Palestiniens travaillant en Israël.

En outre, l'Autorité palestinienne a délibérément agi contre les travailleurs qui ont tenté de continuer à travailler en Israël. Parmi ces actions, citons des tirs d'armes à feu dans des parcs industriels employant en majorité des Palestiniens, des usines brûlées, des travailleurs palestiniens pris pour cible alors qu'ils allaient au point de passage d'Erez, et des retards dans l'octroi de permis de travail.

Même avant le début des émeutes, l'Autorité palestinienne avait tout fait pour éviter les projets communs avec Israël qui visaient à améliorer le bien-être des travailleurs palestiniens. Par exemple, un séminaire conjoint — prévu et préparé par l'OIT justement — dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène — a été annulé unilatéralement par le ministère du Travail de l'Autorité palestinienne quelques jours avant sa tenue. Malgré le niveau de violence, malgré la perte de confiance entre les parties, tout au long de cette période, le gouvernement d'Israël a essayé de permettre à autant de travailleurs que possible de reprendre leur travail.

Cette situation n'a pas affecté la capacité des travailleurs palestiniens à bénéficier de leurs droits sociaux. Afin de souligner ce point, permettez-moi de citer ici le fait que 40 millions de dollars E.-U. ont été transférés directement sur les comptes personnels de tous les travailleurs palestiniens depuis le début des émeutes, et ce afin de garantir que les travailleurs eux-mêmes, et personne d'autre, ne seront les bénéficiaires de ces sommes.

L'Autorité palestinienne a répondu à cet acte d'optimisme par des provocations constantes. Permettez-moi de citer un cas pour illustrer à quel point il est problématique d'autoriser les travailleurs palestiniens à venir en Israël, dans les villes et les villages, aussi librement qu'ils le faisaient avant les émeutes. Nous avons un plan d'urgence en Israël qui fait que, même en cas de crise, des dizaines de milliers de travailleurs palestiniens auraient des permis valables en toutes circonstances, leur permettant de se rendre en Israël. Mais après qu'un chauffeur palestinien amenant des travailleurs en Israël eut foncé volontairement sur un groupe de jeunes, tuant huit d'entre eux — pour la plupart des femmes — et en mutilant des dizaines, Israël a dû prendre les mesures nécessaires pour protéger ses propres citoyens.

Est-ce qu'un autre gouvernement responsable représenté dans cette salle aurait agi différemment? Encore une fois, ceux qu'il faut blâmer pour la perte d'emplois et de possibilités économiques sont ceux qui ont perpétré ces actes de terrorisme, qui entraînent les terroristes et les endoctrinent, et non pas les Israéliens victimes de ces actes.

Il y a un mois, nous avons décidé de tenter à nouveau notre chance. Nous avons pris le risque de permettre à des milliers de travailleurs d'entrer à nouveau en Israël. Malheureusement, la réponse a été le massacre épouvantable de 21 adolescents dans une discothèque à Tel-Aviv, où 120 autres adolescents ont été blessés.

On a dit beaucoup de choses ici sur la souffrance palestinienne. Permettez-moi de dire un mot sur la souffrance. Elle n'est pas réservée aux personnes de nationalité arabe ou palestinienne. Certains pourraient être surpris de voir que les Israéliens souffrent aujourd'hui. Nous enterrons nos morts, 115 pendant les récentes émeutes, victimes d'actes de terrorisme,

de voitures piégées, d'attaques de snipers, d'embuscades sur les routes. Nos hôpitaux soignent des milliers de blessés, victimes d'agressions, même ceux qui n'ont pas souffert dans leur corps souffrent aujourd'hui de blessures psychologiques. Les gens ont peur de monter dans les bus à cause des attentats-suicides commis par des terroristes qui, endoctrinés par des intégristes, prennent le bus et se font exploser en tuant aussi des civils innocents.

Israël a souffert également de pertes économiques. J'aimerais citer un extrait du rapport du Directeur général présenté cette semaine, et sur lequel se fonde cette session spéciale. Je cite: «Les événements actuels ont porté sévèrement atteinte à l'économie israélienne qui venait de se relever d'une récession de trois ans. [...] le dernier trimestre 2000 allait connaître une baisse importante du taux de croissance du PIB (3 pour cent sur douze mois). [...] Les pertes économiques touchent principalement quatre secteurs: le tourisme, les exportations vers les territoires palestiniens occupés, la construction et l'agriculture, mais tous les autres secteurs, dans une certaine mesure, subissent les conséquences de la crise.»

Permettez-moi de revenir à mes remarques liminaires. Séances spéciales et débats politiques sont inutiles, mais l'on s'attendrait à ce que d'honorables ministres prenant la parole dans cette salle disent la vérité. Non seulement la délégation palestinienne est arrivée ici en temps voulu, et ce en partie grâce à l'intervention de notre propre délégation, je tiens à le préciser, mais d'autres membres de la délégation palestinienne aussi. L'on attendrait la même chose quant au fond de l'intervention du ministre égyptien qui s'est exprimé il y a quelques instants.

La voie à suivre pour sortir de cette crise a été indiquée par la Commission Mitchell, le seul organisme agréé par les deux parties, les Palestiniens et les Israéliens. La commission a terminé ses travaux et a présenté des recommandations en quatre phases. Premièrement, le cessez-le-feu qu'Israël a déjà déclaré unilatéralement le 20 mai et a respecté malgré d'importants attentats terroristes tels celui qui a tué 21 adolescents à Tel-Aviv. Les deux parties ont maintenant déclaré qu'elles acceptaient même les dispositions de ce qui est connu comme le «document Tenet». Pourtant, même ces jours-ci, la terreur continue, mais nous espérons que le côté palestinien va respecter le cessez-le-feu.

Le deuxième élément est une période de retour au calme, le troisième élément est constitué par des mesures de rétablissement de la confiance, et le quatrième élément est la reprise — plus tard — des négociations politiques sur les questions permanentes restées en suspens. Il y a un calendrier détaillé pour ces propositions, et les deux parties ont commencé hier à les mettre en œuvre.

La seule manière de sortir de cette crise est de cesser les hostilités et de reprendre les négociations. C'est la voie qu'Israël a choisie de suivre. Nous invitons nos voisins palestiniens à redevenir nos partenaires dans la paix, nos partenaires dans l'emploi. Si nous y arrivons, nous n'aurons nul besoin de séances spéciales ou de débats politiques, et nous pourrions recommencer à œuvrer ensemble à la promotion des valeurs que nous chérissons tous.

*Original anglais: M. JOHANSEN (conseiller technique et délégué suppléant gouvernemental, Norvège) — La Norvège souhaiterait féliciter l'OIT pour l'ana-*

lyse de la situation en matière d'emploi dans les territoires palestiniens occupés telle qu'elle figure dans le rapport examiné.

Les faits qui se sont produits au Moyen-Orient depuis la fin du mois de septembre 2000 ont eu de graves répercussions sur la situation de l'emploi en Israël et en Palestine. Cela se vérifie en particulier pour les travailleurs en Palestine où la montée en flèche du chômage et de la pauvreté a engendré une crise humanitaire sans précédent. Israël a une responsabilité toute particulière à cet égard. Les bouclages internes et externes ont eu des effets catastrophiques sur l'économie palestinienne et, partant, sur la situation de l'emploi pour les Palestiniens. La réticence d'Israël à transférer à l'Autorité palestinienne les taxes perçues en son nom, comme il est indiqué dans l'Accord de Paris, met en danger la situation de l'emploi pour des dizaines de milliers de fonctionnaires palestiniens.

La seule solution à long terme à la situation actuellement catastrophique de l'emploi en Palestine, c'est de négocier un accord sur le statut final des réfugiés qui mettra un terme à l'occupation. Le moment est maintenant venu de laisser aux stratèges et aux dirigeants politiques le soin de prendre des décisions quant à l'avenir du Moyen-Orient plutôt que de laisser libre cours au cercle vicieux des attaques et des contre-attaques.

Nous devons tous comprendre qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. La situation continuera à s'aggraver, à moins que le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne ne prennent des mesures rapides et décisives pour mettre un terme à la violence, rétablir la confiance et reprendre les négociations.

Les recommandations émanant de la commission Mitchell, à laquelle a participé le ministre des Affaires étrangères de la Norvège, suggèrent une manière de sortir de la situation actuelle. Les recommandations du rapport ont reçu un large soutien international, et les réponses des parties ont également été positives.

Ces recommandations devraient servir de base à un processus qui permettra aux parties de sortir de l'impasse dans laquelle elles se trouvent actuellement et d'ouvrir la voie à une reprise des négociations.

La Norvège invite instamment les parties à saisir cette occasion pour rompre la spirale de la violence, les actes de violence donnant lieu à des représailles militaires.

La Norvège prie instamment les parties d'agir avec beaucoup de retenue et de ne prendre aucune mesure qui pourrait mettre en danger les deux cessez-le-feu déclarés unilatéralement.

Nous n'avons plus le temps d'imposer des conditions préalables à la mise en œuvre des recommandations du rapport Mitchell. Ces recommandations doivent être mises en œuvre maintenant et en bloc.

Cependant, des mesures permettant de mettre un terme à la violence et de faire renaître la confiance ne peuvent être durables sans de nouveaux pourparlers. L'objectif doit être la reprise des négociations sur la base des engagements signés par les parties et de l'application des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité ainsi que des Accords d'Oslo.

Nous devons trouver maintenant le chemin des négociations. Il n'y a pas d'autre solution. Nous devons tous faire un effort réel afin d'encourager les parties à reprendre le dialogue politique et à parvenir à un règlement durable. Ce n'est que de cette façon que les droits et les intérêts des travailleurs de Palestine et d'Israël seront sauvegardés comme ils le méritent.

*Original espagnol: M<sup>me</sup> HERNÁNDEZ OLIVA (conseillère technique et déléguée suppléante gouvernemental, Cuba)* — Après une période de rétablissement apparent des droits des travailleurs palestiniens, la communauté internationale assiste, ces derniers temps, à des actes de violence commis par des membres de l'armée israélienne et par des colons israéliens contre les Palestiniens. Ces actes ont entraîné la destruction d'entreprises, de fermes, de systèmes d'irrigation, d'arbres. Les autorités israéliennes ont confisqué des terres à des fins militaires pour permettre la création de colonies dans les villages palestiniens. L'OIT a entrepris un grand nombre d'actions pour renforcer le système des relations professionnelles dans les territoires palestiniens. L'Autorité palestinienne a également fait montre de son ouverture avec l'adoption du nouveau Code du travail, le 1<sup>er</sup> mai dernier et la présentation au Conseil législatif palestinien du Code de la sécurité sociale. Malheureusement, tous ces efforts sont entravés car les Palestiniens dépendent, dans leur propre territoire, des infrastructures israéliennes. En effet, le réseau électrique, la distribution d'eau, les égouts et le réseau routier peuvent être contrôlés, limités ou interrompus par Israël, permettant ainsi l'étranglement de l'économie palestinienne. Par ailleurs, l'extension considérable des implantations de colonies israéliennes dans les territoires palestiniens vise à réduire plus encore la capacité des Palestiniens de développer leurs propres infrastructures dans les territoires qui leur appartiennent.

La réaction des Palestiniens est justifiable. Cette situation les empêche de se consacrer au développement de leur territoire, de leurs organes de concertation, qui leur permettraient de lutter contre la pauvreté, pour la réduction du chômage et pour la création de possibilités de travail pour les hommes et les femmes de la population active palestinienne, pour la formation des ressources humaines et pour l'amélioration des conditions de vie.

Ma délégation soutient et remercie l'OIT pour les projets d'assistance technique en cours de préparation à l'intention des travailleurs palestiniens. Toutefois, cette situation de violation des droits des travailleurs palestiniens dans les territoires occupés par Israël doit être envisagée au-delà des mesures de bouclage et des violences commises dernièrement par Israël depuis la recrudescence des violations des droits de l'homme.

Faute d'un règlement définitif de la situation politique et militaire créée par Israël dans ces territoires, occupés illégalement, faute d'un retrait israélien de ces territoires, les Palestiniens et les travailleurs arabes victimes des politiques actuelles ne pourront ni être les acteurs de leur développement, ni obtenir une paix durable.

*Original arabe: M. SAVAEDI (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, République islamique d'Iran)* — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général pour son rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Au nom de la Délégation de la République islamique d'Iran, c'est pour moi un grand honneur de m'adresser à cette assemblée. À l'aube de ce troisième millénaire, nous constatons que le monde hérite de cet esprit détestable des deux guerres mondiales ainsi que des dizaines d'autres conflits qu'a vécus le XX<sup>e</sup> siècle et dont certains ont terriblement marqué la mémoire humaine,

alors qu'un certain nombre de ces crises et de ces conflits se poursuivent dans ce siècle. Mais je pense que le plus grave et le plus injuste de tous ces conflits est l'occupation des terres palestiniennes et l'oppression du peuple palestinien par les sionistes qui font fi de toutes les chartes internationales et de toutes les normes et conventions internationales.

Alors que l'humanité entre dans ce troisième millénaire, la République islamique d'Iran a entrepris des actions auprès des Nations Unies pour l'instauration d'un dialogue entre les civilisations au lieu de la domination de cette culture inhumaine de la guerre. Il est ainsi du devoir de tous les hommes libres dans le monde de soutenir le peuple palestinien qui souffre de l'occupation, qui croupit dans les prisons, et subit les tortures et les expulsions. Une grande partie de ce peuple est loin de sa terre spoliée. Cette tragédie a déjà engendré des milliers de martyrs et obligé des centaines de milliers de réfugiés à la fuite. L'entité sioniste agressive a utilisé toutes les armes de destruction contre les enfants dont les seules armes sont les pierres. Et ce qui témoigne du degré de barbarie de l'occupant, c'est le nombre d'enfants, de bébés et de femmes qui sont tués, et la situation dans les camps de réfugiés. Tout cela interpelle la conscience de l'humanité et pose cette question essentielle: qu'avons-nous fait pour défendre les droits légitimes du peuple palestinien injustement traité? Qu'avons-nous fait pour les travailleurs qui sont privés de leur travail, pour ceux qui sont l'objet de discrimination et de violence, pour ceux qui sont chassés de leur travail et tous ceux qui subissent tous les jours dans les territoires arabes occupés, toutes sortes de pratiques inhumaines?

Nous sommes confrontés à un monde unipolaire, à un monde où il n'y a plus qu'une seule grande puissance. Cela est une menace même pour les travailleurs dans les territoires arabes occupés car la mondialisation s'accompagne d'une paupérisation des travailleurs dans tous les pays du monde. Face aux conflits qui apparaissent partout dans le monde, les travailleurs fragilisés par les guerres et les conflits ne peuvent plus élaborer de plans de développement et sont incapables de construire un avenir libre et prospère. C'est le cas des sanctions imposées contre l'Iran, des souffrances infligées aux enfants de l'Iraq, de la Libye, du Soudan, de Cuba et des mesures injustes appliquées dans les régions occupées par l'entité sioniste dans notre région.

Nous l'affirmons clairement et simplement: les défis auxquels nous sommes confrontés sont énormes. Nous sommes en fait confrontés à des défis qui mettent en danger notre existence et notre avenir à tous. Nous devons résister, nous devons lutter ensemble pour des objectifs communs et nous préparer à ce combat pour la survie. Nous devons renforcer l'esprit de responsabilité et de solidarité entre tous les travailleurs, si nous voulons assurer la victoire de nos peuples et la création d'un ordre mondial nouveau plus juste et plus équilibré afin que règne la paix fondée sur la justice, le droit et la liberté dans toutes les régions du monde.

Je vous souhaite plus de succès dans vos travaux et vous remercie pour votre attention.

*Original portugais:* M. LANÇA (délégué des travailleurs, Portugal) — La CGTP, qui a toujours été solidaire de la cause palestinienne, a suivi avec une grande inquiétude les événements qui ont fait de nombreux blessés et morts chez des innocents, notam-

ment dans la population palestinienne sans défense. Du fait de ces événements, des milliers de travailleurs se trouvent maintenant sans travail alors qu'ils n'avaient que leur travail en Israël comme source de revenu et qu'ils contribuaient à la richesse et au niveau de développement de ce pays. Il est impératif que prennent fin rapidement toutes les agressions et que l'on revienne autour de la table de négociations car c'est la seule façon de trouver une perspective de paix durable et de garantir à tous les peuples de la région le droit à l'intégrité territoriale et à la souveraineté. Seul le respect des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, lesquelles exigent le retrait israélien des territoires occupés, peut offrir une paix juste dans la région. Mais la tolérance qui est indispensable dans un conflit d'une telle complexité ne peut pas servir à cacher les causes ni les responsables de la situation. Les agressions de Tel-Aviv ont une nouvelle fois, et de façon brutale, remis en cause tout le processus de paix né avec les Accords d'Oslo ainsi que tous les efforts qui ensuite ont été déployés pour trouver une solution juste et pacifique à ce conflit.

Nous pensons que l'Organisation internationale du Travail peut jouer un rôle de premier plan dans la solution des graves problèmes qui découlent de ce conflit, comme le prouvent les débats actuels sur le rapport du Directeur général consacré à la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Cependant, compte tenu des conséquences tragiques de cette occupation, nous sommes de ceux qui pensent que l'on pourrait faire davantage, notamment en créant une commission permanente à l'exemple de celle qui avait été créée pour le scandale de l'apartheid, commission qui pourrait également apporter une contribution à la solution du conflit en garantissant aux travailleurs palestiniens le droit au travail, ce qui pour eux et pour leurs familles est synonyme de droit à la survie.

Enfin, nous réaffirmons au nom des travailleurs portugais notre solidarité avec les travailleurs et avec le peuple palestinien. Nous souhaitons qu'ils puissent construire une patrie libre et indépendante; il s'agit d'un droit largement reconnu par les Nations Unies et par la communauté internationale.

*Original anglais:* M. SITUMORANG (délégué gouvernemental, Indonésie) — D'emblée, ma délégation souhaiterait faire écho aux orateurs précédents qui ont remercié le Directeur général et l'ont félicité pour le rapport très complet qu'il a établi sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, qui est au centre de nos débats d'aujourd'hui. Il s'agit d'une question qui mérite toute notre attention, notamment à la lumière de la tournure tragique qu'ont prise les événements au cours des dernières semaines, qui ne peut que nuire aux chances de réaliser des progrès et d'améliorer les conditions de vie des populations locales en général et des travailleurs en particulier.

Il est évident que la rupture du processus de paix au Moyen-Orient il y a quelques mois et la spirale de violence qui en est résultée ont eu des effets catastrophiques sur le respect des libertés fondamentales des habitants des territoires occupés et sur leur droit à mener une vie normale. Plus particulièrement, dans le contexte précis qui nous occupe aujourd'hui, le bouclage total ou partiel des points de contrôle et des frontières, qui s'est intensifié au cours des dernières semaines, a eu des conséquences catastrophiques

pour les travailleurs de la région et les a privés de leur droit d'exercer leur activité professionnelle en toute sécurité. Le rapport du Directeur général sur la situation des territoires arabes occupés mentionne ce fait et souligne les graves perturbations des activités économiques dans les territoires.

L'escalade de la violence, la multiplication des morts, le couvre-feu et la fermeture des frontières, ainsi que les restrictions imposées pour des raisons de sécurité ou autres raisons, y compris les sanctions récentes affectant les combustibles, les transferts internationaux et les services postaux, étranglent peu à peu la communauté palestinienne. La discrimination qui se nourrit de la haine ou de la peur a eu des conséquences catastrophiques pour l'emploi et les conditions de travail des habitants de la région. La plupart d'entre eux ne peuvent se rendre en Israël pour travailler et perdent ainsi leurs moyens de subsistance. En outre, la méfiance mutuelle profonde entre les deux communautés représente un obstacle supplémentaire qui entrave l'embauche des travailleurs palestiniens par les employeurs israéliens, qui se trouvent ainsi confrontés à une pénurie de main-d'œuvre.

Il est impératif que l'OIT ajoute sa voix à celles des différents médiateurs de la communauté internationale qui encouragent les deux parties à observer un cessez-le-feu afin de permettre aux populations civiles, et aux travailleurs en particulier, de reprendre une vie normale. De fait, ma délégation épouse la thèse du rapport selon laquelle une approche plus technique visant à remédier en urgence aux problèmes cruciaux de l'emploi pourrait faciliter grandement la reprise des négociations de paix.

Ma délégation souhaiterait souligner l'importance qu'il y a pour l'OIT à mettre en œuvre le programme d'action et à maintenir des liens étroits par le biais des projets de coopération technique visant à promouvoir la création d'emplois et la sécurité au travail. Il faut, en particulier, renforcer le programme relatif au dialogue social pour pouvoir prendre des décisions concrètes sur la question de l'emploi dans la région. En outre, la préférence clairement affirmée pour la formation professionnelle exprimée par les responsables palestiniens des questions du travail devrait être prise en compte. Par le biais de son bureau régional à Beyrouth, l'OIT doit tenter de surmonter les problèmes liés aux activités de renforcement des capacités dans le domaine du travail et de la politique sociale et tenter d'accroître l'emploi des Palestiniens. À cet égard, la communauté internationale doit continuer à faire de son mieux pour que l'OIT reçoive l'appui nécessaire pour la mise en œuvre de son programme d'action.

En conclusion, ma délégation estime que les différentes propositions de programme d'urgence mentionnées dans le rapport méritent toute notre attention, car elles pourraient permettre d'alléger les souffrances des travailleurs des territoires arabes occupés. De plus, nous voulons croire que la présente instance ne ménagera aucun effort pour tenter de faire avancer la cause des travailleurs palestiniens, en vue d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Dans l'intervalle, ma délégation forme le vœu que les deux parties mettent un terme au cycle des violences et des représailles dans lequel elles sont embourbées depuis trop longtemps et qu'elles reprennent les négociations de paix. C'est seulement alors qu'il sera possible de créer un climat plus propice au progrès social et économique. Dans cet espoir, nous souhai-

tons faire part à l'OIT de notre soutien sans faille dans cette tâche difficile.

*Original espagnol: M. BEDOYA (conseiller technique des travailleurs, Colombie)* — Je représente dans cette Conférence la Confédération générale des travailleurs démocrates de Colombie, la CGTD, filiale de la CMT et de la CLAT. Ma présence à cette tribune est motivée par la très grande préoccupation ressentie en Colombie face à l'état d'incertitude dans lequel se trouve plongé le peuple palestinien. Nous comprenons cela très bien car dans mon pays nous vivons également une situation de guerre. Cependant, nous Colombiens, à la différence du peuple palestinien, disposons de notre terre, qui nous permet de travailler, et nous n'avons pas de conflits de frontières. C'est cet aspect des choses qui motive mon intervention dans cette salle et dans le cadre du rapport du Directeur général du BIT. J'en appelle à la communauté internationale pour qu'elle prenne des décisions afin de trouver rapidement une solution à la situation de la Palestine par le biais de la collaboration et dans le respect du sacro-saint principe de l'autodétermination des peuples.

Il n'échappe à personne que l'économie palestinienne s'est constituée sur la base de la paix, mais cette économie est menacée par les contrôles imposés à l'extérieur de ses frontières. Dans son rapport, le Directeur général écrit et je cite: «Le développement économique et social des territoires palestiniens occupés a été perturbé par la situation politique dans la région et par les années de conflits et d'occupation.»

Aucun pays ne peut survivre sans une économie solide et cela n'est pas possible s'il existe des circonstances étrangères qui l'en empêchent. En écrivant ces quelques lignes, je me remémorais la tragédie dont souffrent tous ceux qui vivent dans des conditions de guerre. J'ai pensé à tous les innocents qui tombent dans les champs, dans les rues et en tous lieux. Le sang versé par les innocents réclame la justice et c'est ce sang qui nous réunit ici, hommes et femmes du monde entier, pour qu'ensemble nous nous écriions: Halte à la violence! Puissent les fruits de la terre cesser d'être élaboussés de sang et qu'ils se nourrissent de l'espoir d'un avenir prospère et durable. C'est cet espoir d'avenir fécond qui nous réunit ici pour que les Palestiniens jouissent de la paix, de leur terre et du pain. L'autodétermination des peuples est une condition indispensable à la construction de la paix mondiale; ainsi, quiconque porte atteinte à l'autonomie d'un pays commet un crime en menaçant non seulement le pays qui fait l'objet de son arrogance, mais également l'ensemble des nations.

La confédération syndicale que je représente avait à l'époque, et conformément à ses principes, défendu comme il fallait le faire, le droit d'Israël à avoir son propre territoire. En conséquence, aujourd'hui et avec la fermeté voulue, nous demandons que les territoires arabes occupés soient rendus au peuple palestinien.

L'humanité hait les horreurs de la guerre et c'est la raison pour laquelle nous avons l'obligation de lutter de façon claire et nette pour défendre la paix dans le monde. Nous qui croyons en Dieu savons avec certitude qu'un jour viendra où la paix régnera dans le monde.

*Original arabe: M. MAZHAR (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Egypte)* —

J'aurais voulu parler aujourd'hui des progrès réalisés au niveau social et économique par les peuples du Moyen-Orient. J'aurais voulu parler de la paix et j'aurais souhaité que l'on parle de l'augmentation du revenu individuel, de l'amélioration des services de santé, des services éducatifs et des services sociaux, mais, après avoir écouté le représentant d'Israël, j'ai été plutôt pris de désespoir parce qu'il a nié toutes les réalités qui ont été confirmées dans le rapport Mitchell. Il a renié tout ce qui nous est confirmé par les opinions internationales diverses et les opinions des délégués ici présents, notamment le dernier orateur, le représentant de la Colombie, et également par l'opinion de l'Union européenne et de tous ceux qui observent ce qui se passe dans la région.

Cependant, je vais quand même essayer de parler de cette situation dramatique qui menace la paix et qui menace le progrès dans la région et c'est ce qui m'importe en tant qu'employeur. Lorsqu'on évoque la situation des travailleurs dans les territoires palestiniens occupés et même si on ne se lance pas dans une polémique politique, on ne peut que rappeler certaines vérités: tout d'abord, le blocus imposé aux territoires palestiniens occupés est une violation flagrante des droits les plus simples des travailleurs, dont en premier lieu le droit au travail qui est consacré par la Constitution de l'Organisation et par la Déclaration de Philadelphie et qui est la base du progrès et du développement de l'humanité.

Deuxièmement, la situation qu'on trouve dans les territoires palestiniens occupés prive les ouvriers et les travailleurs arabes de toutes possibilités d'investissement et donc de toutes possibilités de création d'emplois. Cela pousse à plus de chômage et porte préjudice aux employeurs qui, à cause de ce blocus, sont obligés de diminuer leur production, voire même de l'arrêter.

De telles pressions exercées sur les travailleurs arabes sont considérées, sur le plan juridique, comme des sanctions prises contre un peuple tout entier. Elles privent ce peuple de toutes ses possibilités et le privent également de ses besoins les plus élémentaires. Cela va à l'encontre non seulement de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais aussi à l'encontre de la Constitution même de l'OIT et de la Déclaration de Philadelphie.

Enfin, bien que nous ne voulions pas nous plonger dans une polémique politique comme je l'ai déjà dit, nous sommes obligés de rappeler que ce traitement réservé aux travailleurs palestiniens est contraire aux droits de l'homme les plus fondamentaux, surtout le droit de se déplacer, le droit à l'égalité de salaire pour un travail d'une valeur égale, le droit de choisir son travail et le droit de ne pas assujettir au travail forcé, qui ont été confirmés dans toutes les déclarations auxquelles j'ai fait mention, notamment la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Tout ce que nous pouvons réclamer aujourd'hui est le minimum, et ce minimum est le droit au travail décent, ce qui correspond tout à fait à l'appel du Directeur général de notre Organisation et nous espérons que cette Organisation essaiera d'y parvenir par tous les moyens.

*Original anglais: M. MAZUR (conseiller technique des travailleurs, Etats-Unis) —* Merci de me donner la possibilité de prendre la parole à l'occasion de ce qui sera, je l'espère, la dernière session spéciale sur la question qui nous préoccupe.

Comme toutes les années de 1990 à 1995, puis en 1998 et 1999, et cette année à nouveau, la Conférence internationale du Travail tient une session spéciale sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Le mouvement syndical américain, la Fédération américaine du travail et le Congrès des organisations industrielles (AFL-CIO) ont exprimé leur vive préoccupation devant l'utilisation abusive et regrettable de l'OIT.

La FL-CIO a toujours considéré que ces sessions spéciales n'apportent rien de constructif aux travaux de l'OIT. En un mot, ce n'est pas le lieu approprié pour discuter des aspects politiques et sécuritaires d'une situation caractérisée par de fortes tensions.

Les Conférences internationales du Travail n'ont rien à voir avec l'Assemblée générale des Nations Unies ou le Conseil de sécurité. L'OIT est une organisation internationale spécialisée, unique au sein du système des Nations Unies, du fait de sa structure tripartite. Elle est mondialement respectée en raison du mandat qui lui a été confié, des responsabilités qu'elle assume et de ses compétences.

Ces sessions spéciales ne servent qu'à politiser l'OIT, à affaiblir son efficacité et, en dernière analyse, à saper sa crédibilité. Malheureusement, certains, sans le dire ouvertement, souhaiteraient volontiers que la crédibilité de l'OIT soit affaiblie et que cette organisation décline, voire pire. Ce qui est plus inquiétant encore, c'est que d'autres préféreraient que tout progrès véritable vers une paix, une sécurité, une démocratie et une justice économique et sociale soit enrayé dans cette région du monde.

Manifestement, l'OIT a un rôle très clair, constructif et important à jouer dans le cadre de son mandat et de ses compétences. L'idée du travail décent y compris les objectifs stratégiques et les questions transversales comportent des éléments qui, par le biais de la coopération technique, peuvent contribuer à rétablir une confiance indispensable et à relancer le dialogue et les négociations sans que l'OIT sorte de son domaine de compétence.

L'annexe au rapport du Directeur général, qui sert de base à la discussion au cours de cette session spéciale, comporte un résumé très utile du programme d'assistance technique en cours dans le cadre du memorandum d'accord de 1994. Ce rapport mentionne spécifiquement le projet visant à aider les membres de la PGFTU pour la formulation, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de formation professionnelle avec l'aide du département du BIT chargé des activités des travailleurs, ACTRAV.

On notera aussi la création d'un centre de réinsertion professionnelle pour les personnes souffrant de handicaps et pour les jeunes ayant des besoins spéciaux, ainsi que le soutien technique apporté au programme d'emploi par le biais de l'équipe multidisciplinaire et du bureau régional.

Le travail de l'OIT y compris son programme sur le travail décent, les objectifs stratégiques et en particulier faire respecter et appliquer la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail sont plus importants aujourd'hui que jamais. Ils comptent plus que jamais dans le monde, surtout dans la région dont nous parlons cet après-midi.

Il demeure toujours vrai qu'on observe un manque de respect criant des droits fondamentaux de l'homme et du travail dans l'ensemble de la région comme en atteste depuis des années le rapport annuel de la CISL sur les violations des droits syndicaux et

d'autres sources encore. Les syndicats sont simplement interdits dans certains Etats, dans d'autres la négociation collective est interdite. Certains autres connaissent un contrôle gouvernemental direct et seuls quelques rares Etats autorisent les syndicats à agir mais le plus souvent dans des limites très restreintes.

Le fait est que ces sessions spéciales ne traitent pas du problème fondamental sous-jacent, à savoir les inégalités économiques et sociales massives et déplorables que l'on constate de manière générale dans toute cette région.

Ces injustices sont à l'évidence directement liées à la dure répression de la démocratie et à l'interdiction faite aux travailleurs de constituer librement leurs propres syndicats. En réalité, c'est cela le profond défi que l'OIT doit relever dans cette région aujourd'hui et dans un avenir prévisible.

*Original anglais: M<sup>me</sup> BUVERUD PEDERSEN (déléguée des travailleurs, Norvège)* — Au nom de la Confédération norvégienne des syndicats, j'aimerais remercier le Directeur général pour ce rapport de suivi tant nécessaire concernant la situation difficile des travailleurs palestiniens et arabes dans les territoires occupés.

Toutefois, je dois vous faire part de ma déception, parce que ce rapport nous est parvenu particulièrement tard. Le rapport illustre et confirme la nécessité pour l'OIT d'organiser une session spéciale sur la question jusqu'à ce qu'un accord réel et définitif ait été atteint.

Le document publié est important, car il fournit des informations objectives et impartiales sur les principaux problèmes découlant de l'occupation. Il souligne plus particulièrement l'aggravation des conditions de travail, économiques et sociales des travailleurs palestiniens depuis septembre 2000, lorsque le gouvernement israélien a renforcé sa politique de bouclage, augmenté le nombre de colonies illégales et refusé aux travailleurs palestiniens l'accès à leur lieu de travail en Israël. Il est devenu pratiquement impossible de recevoir son salaire et ses prestations de chômage ou d'obtenir une indemnité de licenciement.

Du fait de la situation, la pauvreté a atteint des degrés jamais vus, le travail des enfants s'est développé dans les familles privées de revenus et le taux de chômage a augmenté comme jamais auparavant. Tout cela a conduit à la frustration, au désespoir, à la violence et à des comportements malencontreux de la part des Palestiniens. La réplique des Israéliens, à mon avis, est allée beaucoup trop loin et n'est pas acceptable. L'oppression des travailleurs palestiniens a dévasté l'économie palestinienne. La politique de bouclage et de punitions collectives, la destruction de maisons et de champs et la colonisation des territoires palestiniens ont conduit à un déclin marqué des conditions économiques et sociales qui menace les Palestiniens et leurs moyens de subsistance. Devant cette situation extrême, il est très difficile pour les syndicats palestiniens d'effectuer leur travail légitime en tant que représentants des travailleurs.

En raison de tout cela, nous espérons que la Histadrout sera plus active et visible dans ses mouvements de protestation contre les nombreuses mesures inacceptables prises par le gouvernement israélien, et dans son appui aux travailleurs palestiniens.

La situation des Palestiniens figurait à la première place dans l'ordre du jour de la Confédération des

syndicats de Norvège qui s'est tenue du 5 au 10 mai de cette année. Une résolution accordant un appui sans réserve aux travailleurs palestiniens a été adoptée. Un appel a été lancé à Israël pour que ce pays cesse son agression contre les travailleurs palestiniens. Nous avons demandé à notre gouvernement de tout mettre en œuvre pour qu'Israël reprenne les négociations avec les Palestiniens afin de faire appliquer les résolutions de l'ONU et assurer ainsi le droit des Palestiniens à leur propre Etat indépendant. C'est ce que les Israéliens ont déjà et c'est ce que les Palestiniens, comme les Israéliens, devraient avoir à l'avenir.

En conclusion, je pense que le rapport de la Commission Mitchell a apporté un peu d'espoir que la paix remplacera la violence et la menace de guerre.

Israël doit respecter le droit international, retirer ses troupes de l'ensemble des territoires occupés et faire cesser l'établissement et l'expansion des colonies. C'est la seule mesure juste et globale en direction de la paix qui pourra assurer la stabilité et la coexistence au Moyen-Orient. Le peuple israélien, tout en ayant élu Ariel Sharon comme son leader, doit certainement être fatigué de la guerre et de la violence. Il doit souhaiter également vivre en paix avec ses voisins. A en juger par son histoire, ceci devrait être tout à fait évident. Nous demandons à l'OIT, aux mouvements syndicaux internationaux et aux organisations d'employeurs de n'épargner aucun effort pour parvenir à l'objectif de la paix.

*Original arabe: M. ISSA (délégué des travailleurs, République arabe syrienne)* — Je ne m'attacherai pas au texte. Tout d'abord, je voudrais vous dire qu'un des délégués a déclaré qu'il était né au Maghreb, au Maroc. Vous savez très bien que d'autres sont nés en Ethiopie, en Russie, en Europe, aux Etats-Unis. Pourquoi sont-ils là, pourquoi sont-ils là réunis de toutes les parties de la terre, ici dans cette salle? Pourquoi donc sont-ils réunis dans cette salle, mais pourquoi aussi beaucoup d'autres sont venus dans nos territoires pour anéantir nos peuples, tuer nos enfants, détruire nos maisons et perpétrer des massacres pires que les massacres nazis? Ne pourrait-on pas décrire cela comme du terrorisme organisé?

Je souhaite la bienvenue à M<sup>me</sup> la Présidente et j'exprime ma gratitude pour sa présence durant cette séance qui, espérons-le, sera le symbole de votre solidarité avec la lutte du peuple palestinien pour la libération de sa terre, pour la protection de son droit au retour à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant avec Jérusalem comme capitale.

Nous sommes convaincus que la solidarité avec le régime de l'apartheid en Afrique du Sud a permis au peuple de ce pays de remporter la lutte. Nous savons tous qui a soutenu l'apartheid: c'est le sionisme mondial dont les crimes effroyables étaient pires que ceux du nazisme. Il est donc nécessaire de réhabiliter la résolution des Nations Unies qui considère le sionisme comme une forme de racisme. Nous réclamons cela.

Les forces israéliennes ne cessent de réprimer les Arabes en Palestine, dans le Golan syrien, dans les hameaux de Shebaq; elles ne cessent de détruire leurs infrastructures. Elles construisent des implantations et ne manquent pas de provoquer le peuple palestinien. Nous ne pouvons qualifier cela que de guerre d'extermination, un massacre organisé dont le nombre de martyrs palestiniens arabes blessés, handicapés, parmi lesquels des enfants, ne cesse d'augmenter sérieusement. Il est donc nécessaire que la commu-

nauté internationale mette un terme à tout ce conflit, conformément aux valeurs et aux principes qui ont présidé à la création des institutions et organisations internationales, et en particulier conformément à la Charte des droits de l'homme et à la quatrième Convention de Genève qu'Israël ne cesse d'ignorer en poursuivant l'occupation des territoires arabes en Palestine et dans le Golan syrien. La population dans le Golan est réprimée. Elle vit sous occupation dans une situation misérable qui se caractérise par la pauvreté parce que les terres sont confisquées, l'eau est volée et les implantations y sont construites.

Sur ce, et du haut de cette tribune, nous aimerions affirmer les décisions de la Conférence internationale du Travail de 1974 et 1980 condamnant les autorités israéliennes pour leurs pratiques de discrimination raciale, d'oppression et de terrorisme dans les territoires arabes occupés et condamnant l'implantation de colonies. Tout cela s'oppose à la légitimité internationale. La menace israélienne qui pèse sur la Syrie et le Liban ainsi que l'application de la politique du terrorisme organisé de l'Etat contre le peuple palestinien plongent la région dans une situation explosive. Nous ne pouvons en prédire les conséquences qui peuvent être catastrophiques, non seulement pour la région mais pour le monde entier également. Vous savez tous aussi le danger que constitue l'arsenal nucléaire israélien pour la paix et la stabilité dans la région. Israël continue à cet égard de refuser tout contrôle international de cet arsenal, violant les lois couvrant tout pays possédant un tel arsenal. La cause palestinienne est donc une cause internationale et humaine qui préoccupe tous ceux qui sont épris de liberté dans le monde.

M. Bachar El-Assad, Président de la Syrie, a décrit l'Intifada comme une lutte très importante parce que, sans l'Intifada, il aurait été difficile de pouvoir réaliser tout ce que nous avons pu réaliser jusqu'à maintenant. Il est donc nécessaire de pouvoir poursuivre cette lutte avec courage.

La merveilleuse victoire du peuple libanais et la résistance nationale qui a pu libérer le Sud nous encouragent à poursuivre la lutte en vue de libérer le Golan et les territoires palestiniens occupés. Nous sommes confiants en la victoire de l'Intifada qui puise ses forces dans les valeurs du droit et de la justice. Nous sommes donc confiants en notre victoire en dépit du soutien illimité des Etats-Unis à l'agresseur israélien.

Vive l'Intifada bénie, et que ses nobles martyrs reposent en paix!

M. VERONESE (*délégué des travailleurs, France*) — A nouveau, après quelques années d'espoir, le Proche-Orient est au bord de l'embrasement.

Le gouvernement israélien s'engage dans une véritable logique de guerre contre le peuple palestinien. Cependant, nous ne pouvons abandonner toute perspective de recherche de paix. Depuis les accords d'Oslo, les possibilités historiques d'aboutir à une paix durable ont été reportées sine die par le refus des gouvernements successifs d'Israël de respecter le droit international, la réciprocité, l'égalité comme base de la négociation.

Le maintien sous tutelle des territoires occupés par Israël, leur colonisation intensifiée ont soumis les territoires palestiniens à une situation de violence, d'humiliation, de blocus et de ségrégation.

Avec la constitution du gouvernement d'union nationale d'Ariel Sharon, une politique délibérée

d'escalade a vu le jour: bouclage de Gaza et de la Cisjordanie, blocus, bombardements de villes, villages, camps de réfugiés palestiniens, construction de nouvelles colonies, confiscation de nouvelles terres, assassinats prémédités de responsables politiques palestiniens. Les efforts de l'OIT et des syndicats volent en éclats sous l'effet de punitions collectives inacceptables; les travailleurs sont dans l'impossibilité de se rendre à leur travail, les hôpitaux, les écoles et les universités deviennent inaccessibles du fait du bouclage généralisé. Les travailleurs sont spoliés de leurs droits sociaux.

Depuis septembre 2000, plusieurs centaines d'hommes, de femmes et d'enfants, pour la plupart palestiniens, ont ainsi trouvé la mort, et plus de 20 000 blessés, dont 3 000 handicapés à vie, sont à déplorer; de son côté la population israélienne est aussi victime d'attentats inacceptables. Nous condamnons tout acte de violence contre des civils d'où qu'ils viennent, mais cela ne peut nous conduire à ne pas désigner le gouvernement israélien comme responsable de ces graves violations. Il a également franchi un nouveau pas en agressant le Liban. En Israël, des forces de paix existent. Nous saluons l'action qu'elles mènent dans une situation difficile pour une solution de paix dans la justice.

Il n'est de solution à ce conflit qu'à travers la négociation pour une paix juste, globale et durable, fondée sur le droit et l'application des résolutions des Nations Unies. La paix et la sécurité de tous les peuples de la région impliquent l'évacuation totale des territoires occupés par Israël depuis 1967, l'application des résolutions des Nations Unies concernant le droit au retour des réfugiés, le droit du peuple palestinien à disposer d'un Etat souverain en Cisjordanie et à Gaza et avec Jérusalem Est pour capitale.

Tout concourt à ce que des pressions significatives soient exercées, non seulement par les Nations Unies, mais également par l'Union européenne et le gouvernement français. Cela pourrait notamment se traduire par l'interdiction de l'entrée dans l'Union de produits fabriqués dans les colonies, dont la Commission reconnaît d'ailleurs depuis 1997 le caractère illégal, et par la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël tant que les droits de l'homme seront bafoués.

Nous devons instamment exiger l'arrêt de tout ce qui entretient les extrémismes de tous bords, qui alimente la haine et la mort. Si nous voulons une baisse de la violence, l'arrêt immédiat des constructions ou de l'extension des nouvelles colonies s'impose ainsi que le déploiement d'une force de protection internationale des populations palestiniennes. Tous les efforts de coopération technique de l'OIT ne pourront trouver leur pleine efficacité que dans la paix et le développement économique et social des territoires palestiniens et des autres pays de la région.

(*M<sup>me</sup> Bannerman prend place au fauteuil présidentiel.*)

*Original anglais: M. FOLEY (conseiller technique et délégué suppléant gouvernemental, Etats-Unis) — Les Etats-Unis sont d'avis aujourd'hui, comme les années précédentes, qu'il n'est pas opportun de tenir cette séance spéciale non seulement parce qu'elle réserve à un pays membre donné un traitement différent des autres, mais aussi parce que cela constitue un détournement de l'OIT à des fins politiques alors que*

se déchaîne une rhétorique incendiaire au lieu de concentrer l'attention sur des mesures pratiques susceptibles de faire une véritable différence dans la vie quotidienne des Palestiniens.

Les États-Unis pensent que l'OIT devrait se concentrer sur la mise en œuvre de programmes d'assistance technique qui permettraient d'améliorer la situation des travailleurs en Cisjordanie et à Gaza.

Nous félicitons le Directeur général des mesures prises pour renforcer les activités de l'OIT dans la région en envoyant deux missions de haut niveau et en mettant sur pied une équipe spéciale pour la création d'emplois d'urgence. L'OIT met l'accent sur la préservation des emplois existants et la création de nouveaux emplois, ce qui nous semble la bonne démarche à adopter. Plusieurs bailleurs de fonds ont déjà contribué à ces programmes et d'autres ont promis des financements. Ceux qui pensent que l'OIT peut jouer un rôle dans l'avènement de la paix dans la région leur doivent une dette de gratitude.

Dans son rapport, le Directeur général nous précise que certains bailleurs de fonds se posent la question de savoir si ces activités de coopération technique sont réalisables étant donné la conjoncture. Nous estimons que oui, et nous en faisons la preuve avec le programme des services communautaires de l'Agence pour le développement international des États-Unis qui travaillent en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. Il s'agit d'un programme quinquennal qui a été lancé en septembre 1999 et qui représentera environ 90 millions de dollars au moment où il arrivera à son terme en 2004. Il porte principalement sur la création d'emplois, l'amélioration des infrastructures et la mise en place de services dans les communautés qui ont été le plus fortement touchées par la crise actuelle et il se poursuit en dépit des difficultés considérables qu'engendre celle-ci. Par exemple des routes ont été construites dans les zones agricoles qui connectent les différents villages largement coupés du reste du monde à la suite des bouclages. Des écoles ont été reconstruites donnant ainsi du travail à des artisans et à des ouvriers du bâtiment. Les communautés locales sont toutes prêtes à contribuer par du matériel, de la main-d'œuvre et même de l'argent à ces projets, prouvant ainsi que l'assistance technique peut se poursuivre au milieu des affrontements.

Dans son rapport, le Directeur général insiste sur la dégradation absolument tragique des conditions de vie des travailleurs palestiniens en raison des violences dramatiques qui déchirent la région. C'est d'autant plus tragique que cela les frappe à un moment où la situation économique de la Bande de Gaza et de la Cisjordanie était en train de s'améliorer. Pendant les trois premiers trimestres de l'an dernier, en effet, le PNB et le PIB par habitant avaient été augmentés de façon tout à fait impressionnante. Les taux d'emplois augmentaient également et les taux de chômage étaient en baisse. La violence a eu des conséquences désastreuses, annihilant tous ces acquis, entraînant une grande précarité des emplois et une recrudescence de la pauvreté.

Comme le dit très clairement le rapport du Directeur général, l'économie israélienne a également été touchée. Si vous lisez le rapport qui vient d'être publié de la Fédération de la Chambre de commerce israélienne, on estime que la crise a coûté à l'économie israélienne 2 milliards de dollars cette année.

Le Directeur général nous rappelle que cette situation tragique résulte d'événements politiques et mili-

taires qui ne sont pas du ressort de l'OIT. Il y a seulement un an, le processus de paix était en cours, la violence était contenue, un règlement politique était proche et l'économie palestinienne et les travailleurs palestiniens étaient dans une bien meilleure situation qu'actuellement. Dans les circonstances très difficiles actuelles, nous estimons pourtant que l'OIT peut contribuer à alléger le sort des travailleurs palestiniens par le biais d'une assistance technique ciblée qui donnera aux chômeurs la formation qui leur permettra d'être bien formés pour trouver du travail demain et créera des emplois d'urgence.

Il s'agit là d'efforts auxquels les mandants de l'OIT, gouvernements, employeurs et travailleurs peuvent trouver le moyen de participer. Toutefois, à terme, nous pensons que la solution pour améliorer la situation des travailleurs en Cisjordanie et à Gaza est de mettre un terme à la violence en consolidant le cessez-le-feu, ce à quoi s'est employé mon gouvernement ces jours derniers.

C'est là que réside le fragile mais puissant espoir d'une reprise du dialogue, qui ouvrira la voie vers la paix et une amélioration durable de la vie et des moyens d'existence des peuples de ces territoires qui traversent une situation difficile.

*Original chinois: M. BAI (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Chine) —* Durant le siècle passé, le problème de la Palestine, un des problèmes les plus épineux des relations internationales, n'a pas connu un règlement complet juste et durable et se trouve aujourd'hui, une fois de plus, à l'ordre du jour de la Conférence, ce qui est regrettable pour toute l'humanité. Nous souhaitons du fond du cœur que la présente session soit la dernière à aborder le problème palestinien et qu'après cette conférence ce problème puisse connaître au plus vite une solution avec les efforts des parties (intéressées) et que les peuples du Moyen-Orient puissent enfin mener une vie heureuse à l'aube de ce nouveau siècle.

Ce problème palestinien se trouve au centre du problème du Moyen-Orient. Créer un État palestinien est un droit légitime du peuple palestinien.

L'absence d'une solution juste et raisonnable à ce problème pendant de longues années a compromis non seulement la paix et le développement au Moyen-Orient, mais également dans l'ensemble du monde.

Nous tenons à exprimer notre profonde préoccupation et notre vive inquiétude devant le conflit israélo-palestinien, qui ne cesse de s'aggraver, et devant le fait que le gouvernement israélien continue à construire des colonies de peuplement en Cisjordanie, pratique qui a provoqué la tension régionale. Nous exprimons également notre sympathie aux Palestiniens, pour les lourdes pertes en biens et en vies humaines que lui a causées le conflit, de même que notre ferme condamnation de l'usage de la force par Israël contre les civils palestiniens.

Nous estimons que les résolutions pertinentes des Nations Unies et le principe dit de «la terre contre la paix» doit servir de base aux pourparlers au Moyen-Orient, et que les parties intéressées se doivent de mettre en œuvre les accords déjà conclus, dans un esprit d'entente mutuelle et de concessions réciproques afin de faire avancer de nouveau (rapidement) le processus de paix au Moyen-Orient par la négociation. Nous nous réjouissons de constater que la juste cause du peuple palestinien, qui lutte pour la restauration de ses droits nationaux légitimes, a gagné une

sympathie et un soutien de plus en plus larges au sein de la communauté internationale.

Nous demandons vivement aux autorités israéliennes d'appliquer les résolutions pertinentes des Nations Unies et d'honorer les engagements du gouvernement précédent à retirer dans les meilleurs délais ses troupes de Cisjordanie et à cesser de construire de nouvelles colonies dans les territoires occupés, conformément au principe de «la terre contre la paix», afin de régler au plus vite le problème palestinien et de permettre ainsi aux populations des territoires occupés de mener une vie tranquille et heureuse.

Les ouvriers et syndicats chinois ont toujours soutenu la juste lutte menée par les ouvriers et les peuples palestiniens et arabes pour rétablir leurs droits légitimes, et ils continueront comme par le passé à appuyer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous apprécions hautement le rôle notoire joué par l'OIT dans les territoires occupés pour promouvoir la démocratie, les droits fondamentaux des ouvriers et l'emploi, de même que pour lutter contre la pauvreté et protéger les droits et intérêts légitimes des ouvriers. Nous espérons que l'OIT pourra continuer à accompagner le processus de paix et à consolider les projets de coopération technique sur place, afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des ouvriers et de promouvoir le bien-être des ouvriers et des peuples palestiniens et arabes. Les ouvriers et le peuple chinois tout entier continueront d'œuvrer inlassablement à la réalisation de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

*Original anglais: M. LAURIJSEN (représentant, Confédération internationale des syndicats libres) — La situation épouvantable des travailleurs palestiniens mérite toute l'attention et tout le soutien de l'OIT et de cette Conférence. C'est pourquoi j'aurais aimé discuter aujourd'hui des propositions de mesures constructives contenues dans l'excellent rapport spécial présenté par le Directeur général à cette session.*

Cependant, la CISL, à l'instar, j'en suis certain, des autres délégués, assiste à cette session spéciale de la Conférence de l'OIT avec un sentiment de profonde frustration et de déception. En effet, depuis notre dernière réunion en juin dernier, le monde a assisté à l'effondrement total du processus de paix au Moyen-Orient, et à une détérioration spectaculaire de la situation de la population palestinienne. Pire encore, on a vu déferler une onde dévastatrice de violence et d'effusion de sang qui a terrorisé la population des deux parties au conflit, et a fait des centaines de victimes innocentes. Si cette situation n'est pas immédiatement maîtrisée, le problème de sécurité en Israël et dans les territoires occupés se transformera en une guerre totale, qui impliquera les pays voisins, et peut-être toute la région.

La priorité des priorités doit donc être de mettre un terme à la violence et de revenir à la table de négociation. L'assassinat de sang-froid d'enfants et d'innocents est un acte criminel impardonnable, qu'il se produise dans les rues de Gaza ou à Tel-Aviv.

La CISL souscrit à l'avis de la communauté internationale tout entière, qui a réclamé la consolidation du cessez-le-feu tacite qui a fait ressurgir de fragiles espoirs de règlement pacifique.

Malgré le sentiment d'indignation et d'amertume provoqué par les revers récents, les dirigeants politi-

ques devront se rendre compte que la seule manière de sortir de cette situation explosive consiste à rétablir le dialogue non conflictuel et la négociation.

Dans de nombreux pays l'histoire a montré, et au fond de nos cœurs nous le savons tous, que c'est la seule manière de trouver une solution durable à nos problèmes. Toutes les occasions et tous les outils doivent être utilisés pour remettre sur les rails le processus de paix et les responsabilités publiques. La Conférence doit exprimer son avis très fermement à cet égard au nom de l'ensemble de l'OIT. Dans le cadre de la poursuite de ce processus, les deux parties vont devoir renouveler leur ferme intention et leur esprit de compromis, afin d'inverser la tendance et de mettre un terme à cette crise tragique. Cependant la clé du problème demeure qu'il n'y aura pas de paix tant que les Israéliens et les Palestiniens ne recevront pas toutes les garanties qu'ils pourront bénéficier de la liberté, de la dignité et des droits de l'homme dans leur propre Etat indépendant et souverain. La CISL se prévaut d'une longue politique de défense du droit à l'autodétermination de tous les peuples dans toutes les régions du monde. C'est un droit qui doit être aussi accordé au peuple palestinien.

Une délégation de la CISL, qui s'est rendue dans les territoires occupés le mois dernier, a vu l'impact dévastateur de l'occupation militaire à grande échelle, y compris dans les parties du pays qui avaient été restituées par Israël aux Palestiniens ces dernières années.

La CISL est fermement convaincue que la colonisation et l'occupation étrangère sont des politiques qui relèvent du passé, et qui ne sont plus tolérables, où que ce soit dans le monde, y compris en Palestine.

Notre délégation a également constaté que les Palestiniens avaient été durement touchés par les problèmes de chômage massif et de hausse de la pauvreté. La fermeture des frontières, ainsi que la paralysie presque totale de l'économie palestinienne, suite aux limitations sévères des mouvements de marchandises et de personnes, ont privé de revenus des centaines de milliers de travailleurs palestiniens et leurs familles. Outre les violations des droits de l'homme et le surcroît de la menace pour la sécurité que cela représente, ces mesures ont un effet désastreux sur l'économie palestinienne, comme sur l'économie israélienne. C'est pourquoi la CISL a lancé un appel au gouvernement israélien pour qu'il cesse d'étrangler l'économie palestinienne, tout en prenant conscience des questions de sécurité qui doivent être traitées à cet égard, et pour qu'il rétablisse les droits et conditions des travailleurs migrants palestiniens qui étaient employés en Israël jusqu'en septembre dernier.

En conclusion, j'aimerais aborder quelques autres aspects importants de la situation des travailleurs palestiniens. Tout d'abord, je me félicite de l'adoption du premier Code du travail palestinien, promulgué le 1<sup>er</sup> mai de cette année.

Ce Code a été élaboré avec l'aide et les conseils de l'OIT, et constitue un pas en avant important, non seulement pour les travailleurs palestiniens, mais aussi comme exemple pour toute la région. Nous avons bon espoir que l'élaboration des réglementations restantes en vue de l'application pratique de cette législation sera menée à bien sur la même base. La CISL espère également que le droit et l'esprit de dialogue et de coopération tripartite, qui a abouti à son adoption, contribueront à mettre sur pied un système de rela-

tions professionnelles saines et constructives à Gaza et sur la Rive occidentale. A cet égard, la délégation de la CISL s'est réjouie des discussions positives qu'elle a eues avec les autorités palestiniennes au cours de sa visite, au sujet du rôle des syndicats indépendants dans l'édification d'une nation démocratique et dans la défense des droits légitimes des travailleurs en général. Surtout dans le contexte de la mondialisation de la privatisation et du pouvoir grandissant des entreprises multinationales, un syndicat fort doit être considéré comme un partenaire important pour promouvoir des politiques visant un développement équilibré.

La Palestine va construire son propre avenir économique et politique, et devra, ce faisant, traiter aussi ce problème. La paix ne signifie pas simplement être en paix avec vos voisins. Cela signifie aussi la paix interne, qui provient de la justice sociale à l'intérieur du pays et du système économique. A cet égard, nous sommes très encouragés par le rapport du Directeur général et par la coopération que nous avons menée avec les syndicats palestiniens, car nous avons constaté que la Fédération générale des syndicats de Palestine a réalisé de grands progrès, non seulement dans son travail syndical, mais aussi en assumant toute une série de responsabilités sociales au sein de la société palestinienne. Il n'y a pas de meilleure manière de mettre en exergue la place importante et légitime du mouvement syndical palestinien dans la lutte du peuple palestinien pour la liberté, la démocratie et le respect des droits fondamentaux.

*Original arabe: M. RAGEB (conseiller technique des employeurs, Jordanie)* — Au nom des employeurs de la Jordanie et en mon nom propre, je voudrais féliciter M<sup>me</sup> la Présidente à l'occasion de son élection au poste de Présidente de cette Conférence internationale du Travail.

Je voudrais également remercier M. Juan Somavia, le Directeur général, pour l'excellent rapport qu'il a préparé.

Je voudrais également féliciter l'Organisation pour avoir prévu cette séance spéciale pour discuter du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés; ces travailleurs qui subissent des privations et qui souffrent de l'occupation par les forces israéliennes. Nous voyons tous les jours des usines qui ferment, des maisons qui sont détruites et des conditions économiques qui se détériorent.

J'ai lu toutes les conventions internationales du travail concernant le «droit» des travailleurs, l'égalité et la sécurité sociale en plus des points qui figurent déjà à l'ordre du jour de la présente conférence à laquelle participent tous les pays du monde.

J'ai lu toutes les conventions et je voudrais vous dire que ce que nous faisons ici, c'est la consolidation de ce qui a été énoncé dans ces conventions. Nous parlons de sécurité sociale et de la promotion de coopératives, etc. Toutes ces choses ont fait l'objet de discussions depuis plusieurs jours déjà et nous essayons de trouver la meilleure voie pour arriver à l'égalité et à la non-discrimination pour permettre d'assurer un travail décent et une meilleure vie aux travailleurs sur le plan mondial.

Mais malheureusement, dans les territoires arabes occupés, nous voyons tout à fait autre chose et pas du tout ce qui est prévu par les conventions. On y constate la discrimination raciale et l'absence de sécurité

sociale ou de travail décent, à cause du comportement d'Israël et de ses forces d'occupation.

De quels droits des travailleurs parlons-nous? Les Palestiniens sont privés de leurs droits. Nous parlons dans cette Conférence de ce que nous constatons dans les territoires occupés. Nous savons que des conventions existent qui ont été adoptées par de nombreux pays, mais les Palestiniens ne peuvent pas profiter de ces conventions. D'après ce que je sais, nous parlons des travailleurs du monde sans discrimination, et l'application des conventions ne doit pas avoir deux poids et deux mesures. La politique d'agression et de discrimination commise par les forces d'occupation en Palestine, au Golan et aux Hameaux de Shebaa, et la non-application des conventions internationales du travail aux travailleurs arabes sous l'occupation, nous porte à appeler la communauté internationale et l'OIT à geler l'adhésion d'Israël, jusqu'à ce qu'il obéisse aux résolutions et recommandations. Nous savons que tous les travailleurs du monde, notamment les travailleurs des territoires palestiniens et arabes occupés, attendent beaucoup de l'OIT pour pouvoir améliorer leur niveau de vie et obtenir un travail décent. Nous savons tous que les Etats Membres de l'OIT, même s'ils n'ont pas ratifié les conventions, sont tenus du fait même qu'ils sont Membres de l'OIT, de respecter et d'appliquer les dispositions de ces conventions.

Au nom des travailleurs et des employeurs de Jordanie, je voudrais en appeler à l'OIT pour qu'on fournisse des ressources nécessaires pour reconstruire les institutions palestiniennes détruites et pour former les travailleurs palestiniens pour qu'ils puissent trouver un travail décent et assurer le revenu de leur famille. Ce serait justement en accord avec les conventions et la Constitution de l'OIT.

L'assistance et l'aide devraient être apportées aux travailleurs palestiniens, à ceux qui se trouvent dans les territoires occupés, à ceux qui travaillent en Israël et à ceux qui vivent dans le Golan arabe occupé.

*Original espagnol: M. GONZÁLEZ GONZÁLEZ (délégué des travailleurs, Cuba)* — Le rapport sur les territoires arabes occupés, présenté par le Directeur général, nous livre des informations importantes et alarmantes sur la situation des travailleurs et de leurs familles, soumis à l'occupation sur leurs propres terres.

La communauté internationale assume une grande responsabilité dans la recherche d'une solution à ce grave conflit dont sont victimes également des travailleurs et des familles israéliennes.

Le moment est venu de mettre un terme à cette situation. La seule solution viable, digne et responsable appelle le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés. La recherche d'une autre solution ne servirait qu'à perpétuer la présence d'Israël sur ces territoires.

Il faut mobiliser toutes les forces disponibles par solidarité avec les travailleurs et le peuple de Palestine et des autres territoires arabes occupés.

Si nous ne le faisons pas à temps, demain il sera peut-être trop tard.

*Original espagnol: M. FUNES DE RIOJA (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Argentine)* — Cette intervention, prononcée au nom du groupe des employeurs, a pour objet d'exprimer la solidarité que nous ressentons à l'égard des tra-

vailleurs dont traite le rapport du Directeur général et qui se trouvent dans une situation préoccupante.

Je dirais même que nous encourageons tous les efforts visant à instaurer une paix stable dans la région étant donné qu'il ne saurait y avoir de progrès et de développement économique et social sans paix durable.

Il n'y a pas d'emploi possible car les employeurs et les travailleurs ont besoin d'un climat qui garantisse la possibilité de créer des emplois, des entreprises, aujourd'hui cette possibilité est sérieusement compromise dans la région.

Le rapport du Directeur général indique très clairement que les faits survenus depuis la fin de septembre 2000 ont eu des répercussions tragiques sur la situation avec une perte considérable de revenus et une augmentation sensible du chômage.

Le rapport indique que ces pertes n'intéressent pas seulement le court terme mais qu'elles auront des prolongations à plus long terme et que l'actuelle crise économique a encore aggravé les problèmes socio-économiques, augmenté considérablement le taux de chômage, et aggravé la pauvreté aux plans quantitatif et qualitatif.

Nous sommes donc conscients qu'il faut développer et moderniser l'économie et que cette politique doit s'accompagner d'une stratégie d'emploi et de développement des ressources humaines.

Nous sommes d'accord pour affirmer que seule une économie dynamique et prospère ainsi qu'une main-d'œuvre bien préparée permettront d'attirer des investissements et d'améliorer le niveau de vie de la population palestinienne.

Comme l'indique le rapport et comme l'ont reconnu d'autres orateurs qui ont pris la parole avant moi, cette situation affecte également l'économie israélienne qui vient de sortir d'une longue période de récession.

J'insiste sur la nécessité de la paix, une paix qui devrait s'accompagner d'un intense programme de coopération technique de l'OIT.

Des initiatives et des priorités ont déjà été définies. Il ne fait pas de doute que ces tâches sont urgentes et notre Organisation doit leur accorder une haute priorité y compris en soutenant les entreprises dès lors que c'est en stimulant et en développant des entreprises qu'on ouvrira la porte à la création d'emplois.

Pour ce qui est des activités à déployer, il faut mettre sur pied des programmes pour aider les petites et moyennes entreprises. Enfin, nous souhaitons exprimer l'espoir que la paix et le droit à la vie pourront enfin être garantis dans la région. En effet, sans respect des droits fondamentaux de l'homme, il n'y aura pas d'avenir pour les travailleurs ni pour les entreprises.

Nous souhaitons que ce souhait puisse bientôt se concrétiser.

M. DJENOUHAT (*conseiller technique des travailleurs, Algérie*) — Permettez-moi tout d'abord, au nom de l'Union générale des travailleurs algériens, de vous adresser mes sincères et chaleureuses salutations.

Les territoires occupés et autonomes sont confrontés à une campagne d'agressions et d'intimidations de la part des forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien en général et les travailleurs en particulier, qui luttent pour la satisfaction de leurs droits légitimes, pour la défense de leur patrie, leur

dignité et leurs lieux sacrés et contre la politique d'occupation des terres palestiniennes, à travers les implantations de colonies et leur extension aux dépens des populations palestiniennes et contre la politique d'appauvrissement et d'exclusion menée par le gouvernement israélien.

Cette politique, basée sur le blocus économique des territoires occupés et autonomes, se traduit par l'empêchement des travailleurs et syndicalistes palestiniens d'exercer leurs droits au travail et de faire valoir la liberté syndicale, avec la menace permanente qui pèse sur eux d'être assassinés. On constate un recours excessif aux punitions collectives par l'utilisation des armes qui sont proscrites par les conventions internationales. Il convient d'ajouter que le peuple et les travailleurs palestiniens ne peuvent pas bénéficier des aides humanitaires. A la destruction massive et sauvage des infrastructures socioéconomiques qui ont un lien direct avec les conditions de vie des populations palestiniennes, s'ajoute le refus d'une protection internationale du peuple palestinien. L'UGTA dénonce avec fermeté cette politique de massacres basée sur l'agression permanente et l'expropriation des terres.

Elle demande à l'opinion internationale de condamner fermement cette politique menée contre le peuple palestinien, d'obliger l'administration israélienne à mettre fin aux agissements inhumains, de respecter les dispositions de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève (civils), d'appliquer le droit international, notamment les résolutions de l'Organisation des Nations Unies de faire procéder au retrait des forces des territoires occupés et de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et son droit à un Etat libre et indépendant avec Al-Qods pour capitale, de libérer tous les détenus palestiniens, de démanteler toutes les implantations de colonies juives et de reconnaître le droit au retour de tous les Palestiniens en exil.

L'UGTA invite le Bureau international du Travail à constituer une commission d'enquête et une commission de suivi permanent de la situation grave que vivent les travailleurs, les syndicalistes et le peuple palestinien. Elle l'invite à organiser une séance spéciale, à l'occasion de la Conférence internationale du Travail consacrée à l'examen de la situation dans les territoires occupés par Israël et à apporter son soutien et son appui à l'Union générale des travailleurs de la Palestine pour l'accomplissement de ses missions naturelles de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

L'UGTA saisit cette occasion et lance un appel pressant pour que l'on accorde une aide urgente aux travailleurs et au peuple palestinien confrontés à une situation inhumaine et également aux travailleurs arabes des autres territoires occupés.

*Original arabe: M. ZLITNI (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Jamahiriya arabe libyenne)* — Dans notre pays, nous avons lu le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Nous exprimons notre profonde gratitude au Directeur général pour les efforts déployés dans la préparation de ce rapport. Toutefois, ce rapport ne mentionne pas l'agression des forces israéliennes que de tout le monde a pu voir et connaître.

En effet, les forces israéliennes ont utilisé toutes les armes possibles, et même les hélicoptères Apache et les avions F16 face aux pierres lancées par les enfants

palestiniens. Elles ont utilisé des armes qui tuaient les vieillards, les femmes, les enfants, les hommes, laissant des milliers de martyrs, de blessés et de personnes handicapées à vie. Il suffit de voir les Palestiniens portant les cercueils sur leurs épaules, des images transmises par les télévisions et que nous voyons tous tous les jours. Les Israéliens ne se sont pas contentés de tuer les Palestiniens, ils ont aussi détruit les maisons. Mais je voudrais signaler que le rapport n'a pas fait mention des causes de la violence. Et surtout depuis le 28 septembre 2000, date de la visite provocatrice du criminel Sharon, sans considération pour les sentiments des musulmans et des chrétiens dans tout le monde et dans la région même.

Il est vrai que le rapport traite de la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés et plus particulièrement en Palestine. Mais, dans plusieurs paragraphes, il n'est pas fait mention en détail des différents problèmes causés par l'agression israélienne, peut-être pour ne pas déplaire à l'agresseur. C'est comme si on essayait de mettre le bourreau et la victime sur le même pied d'égalité. Le rapport n'a donc pas parlé en détail de cette agression israélienne semblable à un cancer qui se répand dans tous les territoires arabes occupés, une vague qui déferle sur ces territoires arabes et cause toutes sortes de dégâts irréparables. Le rapport n'a pas étudié en détail la situation de la ville de Jérusalem qui subit une transformation forcée sur les plans démographique et géographique.

Le rapport est tombé dans un véritable piège en ne considérant pas le Golan comme un territoire arabe occupé. Il ne s'est pas conformé aux résolutions des Nations Unies concernant les territoires arabes occupés. Nous sommes surpris de cela et plus particulièrement de ce qui a figuré à la fin du rapport quand le Directeur général s'est demandé comment sortir de ce cercle vicieux. La réponse à cette question est toute simple. Il est impossible que la paix règne dans la région si les autorités israéliennes ne reconnaissent pas le droit des Palestiniens à l'autodétermination et ne reconnaissent pas l'existence d'un Etat palestinien avec Jérusalem comme capitale. Nous condamnons toutes les violations des droits de l'homme perpétrées en Palestine par les forces de l'occupant israélien et nous demandons, qu'à l'issue de cette Conférence, soit créée une commission spéciale chargée du suivi de la situation des travailleurs palestiniens dans tous les territoires arabes occupés.

Sur le plan éthique, cette Conférence internationale du Travail, censée assurer le respect des droits de l'homme doit rejeter l'existence de l'entité sioniste et s'opposer à tout Etat qui la soutient dans son agression.

*Original espagnol:* M. GORRITI (*délégué des travailleurs, Pérou*) — La Confédération générale des travailleurs péruviens attribue une grande importance à cette séance spéciale car elle traite d'un problème auquel sont sensibles tous les travailleurs du monde. En effet, les peuples de cette partie du monde subissent les conséquences d'un conflit qui fait beaucoup de victimes, parmi lesquelles de nombreux enfants.

Les travailleurs aiment la paix et luttent pour la paix. C'est pourquoi nous ne pouvons rester passifs devant la grande menace contre la paix qui existe dans cette région. A notre avis, la cause principale du conflit est l'occupation des territoires arabes par les forces militaires israéliennes.

Il est donc juste que les peuples arabes concernés exigent et luttent pour le retrait des forces d'occupation des territoires du Sud-Liban, du Golan et de la Palestine, car cette occupation est une violation flagrante de la souveraineté de ces nations. A l'heure actuelle, tous les travailleurs du Pérou et de l'Amérique latine sont très émus par les nouvelles que nous transmettent les missions de reconnaissance de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi que les médias en général, concernant l'intensification des agressions militaires israéliennes; on a même vu des avions de chasse attaquer la population civile, causant des centaines de morts jusqu'à présent, ainsi que la destruction de lieux de travail et de zones rurales. La situation est rendue si grave par les agressions militaires et par le blocus que les travailleurs ne peuvent même pas se rendre sur leur lieu de travail. Le rapport du Directeur général lui-même fait état de cette situation. Nous appuyons tous les efforts déployés par l'OIT pour défendre les droits des travailleurs de la région.

Pour toutes ces raisons, la Confédération générale des travailleurs du Pérou tient à exprimer sa solidarité avec nos camarades travailleurs et avec le peuple palestinien. Nous soutenons la juste cause des peuples arabes pour obtenir une paix équitable au Moyen-Orient.

En outre, nous demandons que les résolutions nos 184, 242 et 338 de l'Assemblée générale des Nations Unies soient appliquées et nous déclarons, nous, travailleurs péruviens, à nos camarades travailleurs arabes qu'ils ne sont et ne seront pas seuls, qu'ils compteront toujours sur le soutien et sur la solidarité des travailleurs péruviens et des travailleurs d'Amérique latine et, sans aucun doute, des travailleurs du monde entier.

*Original arabe:* M. OSMAN (*conseiller technique des travailleurs, Egypte*) — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux. Permettez-moi tout d'abord au nom des travailleurs de l'Egypte d'exprimer notre profonde gratitude pour les efforts déployés par l'Organisation internationale du Travail en vue d'assurer le suivi de la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. En particulier à travers la mission annuelle envoyée par le Directeur général dans cette région, et de même, grâce au rapport qu'il a mis au point. En fait, l'Organisation, depuis quelque temps, a bien compris la réalité des souffrances du peuple palestinien.

En effet, en 1974, une conférence s'était tenue et avait adopté une résolution qui avait eu des répercussions très importantes, à savoir condamner les autorités israéliennes pour les pratiques perpétrées à l'encontre des travailleurs palestiniens en Palestine et dans les territoires arabes occupés. En dépit de toutes les résolutions et de toutes les décisions qui ont été adoptées plus tard et qui condamnaient toutes les pratiques perpétrées dans les territoires palestiniens et arabes occupés, et en dépit de toutes les résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail depuis de si longues années, la situation en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, à savoir le Golan et le Liban, continue de se détériorer.

Dernièrement, depuis près de neuf mois, la région est le théâtre d'une guerre injustifiée menée par Israël qui utilise tout son arsenal, avions, chars, armes de destruction, sous-marins et navires. Toutes ces armes sont utilisées contre un peuple qui ne croit qu'en sa

terre et aux valeurs du sacrifice, un peuple prêt à se sacrifier physiquement et moralement et qui est plongé dans le désespoir.

Un peuple qui a perdu tout espoir de parvenir à la lueur de la paix qui était apparue à Madrid. Mais aujourd'hui, ce peuple est plongé dans le désespoir total car il se rend de plus en plus compte que les autorités israéliennes tergiversent. C'est un peuple assujéti à davantage de souffrances depuis plusieurs années. Les forces israéliennes veulent détruire ce peuple palestinien qui voit ses terres confisquées, ses eaux volées, ses territoires habités par des immigrés venus des confins de la terre. C'est exactement ce qu'a dit mon collègue, M. Issa, auparavant.

La violence engendre la violence. Le peuple palestinien est la victime. Le peuple palestinien exerce son droit légitime à la résistance à l'instar de tous les autres peuples qui ont été victimes de la colonisation.

Nous ne pouvons parler du travail décent ici. Nous ne pouvons pas parler des droits fondamentaux des travailleurs tant que la situation perdure dans les territoires arabes occupés. Au nom des travailleurs de l'Égypte, je déclare qu'il est temps de dire à l'Organisation internationale du Travail de s'opposer à Israël, de prendre position contre Israël, comme elle avait pris position contre l'apartheid en Afrique du Sud.

A cet égard, nous proposons à l'Organisation de s'opposer à Israël et nous lui proposons qu'une étude soit faite du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés dans le cadre d'une commission qui serait constituée au sein de la Conférence et dont les résultats seraient publiés et adoptés ultérieurement. Nous exhortons de même la communauté internationale à soutenir les Palestiniens qui demandent une protection internationale, de sorte qu'ils puissent jouir de leurs droits, que les colonies de peuplement cessent de sorte que le peuple palestinien jouisse de toutes les aides nécessaires afin de pouvoir sortir de cette situation.

*(M. Parrot prend place au fauteuil présidentiel.)*

*Original anglais: M. BRODRICK (conseiller technique et délégué suppléant gouvernemental, Australie)* — Nous avons pris bonne note du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés et nous remercions les fonctionnaires de l'OIT qui ont participé à ce travail. Ce rapport met en lumière les effets préjudiciables et regrettables des événements récents sur les travailleurs et sur l'emploi dans les territoires occupés et en Israël après une période où les indicateurs économiques semblaient si positifs.

Le gouvernement australien appuie les activités de coopération technique de l'OIT dans la région et nous nous félicitons des efforts déployés par le Directeur général pour améliorer la création d'emplois, la formation, la réinsertion et poursuivre les autres objectifs qui relèvent du mandat de l'OIT.

Cela étant, si nous sommes favorables à ce que soient examinées, dans une enceinte appropriée, les questions techniques qui font l'objet du rapport et les autres questions relevant du mandat de l'OIT, nous craignons qu'il ne soit pas vraiment utile que l'Organisation internationale du Travail, qui est une instance technique des Nations Unies, débattre de questions politiques. Cela ne contribuera pas, selon nous, à accélérer le retour aux négociations ni la reprise du processus de paix.

L'Australie est profondément préoccupée par l'escalade de la violence enregistrée depuis septembre dernier sur la Rive occidentale, dans la bande de Gaza et dans certaines régions d'Israël. Nous déplorons les pertes en vies humaines et les blessures subies par la population. Nous n'avons cessé de demander la reprise du dialogue entre les parties et nous soutenons les efforts des divers gouvernements qui ont offert leurs services de médiation. Nous nous réjouissons qu'un cessez-le-feu ait récemment été décrété mais nous notons que la situation reste critique et qu'il faudrait donner toutes les chances aux parties de faire progresser les négociations, et les encourager dans ce sens autant que faire se peut.

C'est pourquoi nous n'avons pas jugé bon de soutenir la tenue de cette session spéciale, mais avons décidé d'inscrire nos préoccupations au procès-verbal en lieu et place d'une intervention en bonne et due forme.

*Original anglais: M<sup>lle</sup> ZETTERVALL-THAPPER (conseillère technique et déléguée suppléante des travailleurs, Suède)* — Le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés fait état de faits alarmants. De toute évidence, depuis le début des événements en septembre 2000, leur impact sur la situation des travailleurs concernés a été tragique. La fermeture par Israël de la Rive occidentale, de la Bande de Gaza et de Jérusalem-Est, et l'encerclement de ces territoires ont entraîné des pertes de revenus considérables et une hausse spectaculaire du chômage. Tout cela a abouti à la misère et à une crise majeure dans la situation humanitaire du peuple palestinien, et cette situation ne cesse d'empirer. Nous avons assisté et nous continuons d'assister à une violence meurtrière perpétrée à l'encontre des Palestiniens. Nous assistons également à la destruction massive d'entreprises, d'exploitations agricoles, de systèmes d'irrigation et d'arbres. Ces punitions collectives doivent cesser. La responsabilité de ces méfaits incombe à l'armée israélienne et aux colons israéliens. De plus en plus de terres sont confisquées à des fins militaires, ce qui permet à des implantations déjà existantes, entre des villages palestiniens, d'être étendues. La crise en cours a pratiquement rendu impossible l'emploi de travailleurs palestiniens en Israël. De nombreux employeurs redoutent les répercussions que pourrait avoir l'emploi de Palestiniens, ce qui a bien entendu une incidence négative sur le taux de chômage et ce dernier a connu une forte hausse. Un pourcentage, en rapide croissance de la population palestinienne vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté. Aucune réelle politique de lutte contre le chômage n'a pu être élaborée ni mise en œuvre dans le contexte de ces crises graves. Le nombre d'enfants qui travaillent augmente à une vitesse alarmante. La sécurité des milliers de travailleurs palestiniens, je veux dire par là la sécurité personnelle de ces travailleurs, n'est pas garantie. Les travailleurs suédois tiennent à exprimer leur profonde inquiétude face à cette situation. Cette occupation doit cesser et les gouvernements doivent être à la hauteur de leurs engagements internationaux. Nous partageons l'avis exprimé dans le rapport du Directeur général selon lequel il faut absolument trouver un moyen de sortir de ce cercle vicieux. Aujourd'hui, la situation se détériore encore; les conditions de vie et professionnelles des travailleurs palestiniens se détériorent et on ne saurait tolérer la poursuite d'une telle situation. C'est

pourquoi nous soutenons vigoureusement la proposition figurant dans le rapport qui consiste à créer un programme bien ciblé de coopération technique de l'OIT portant notamment sur la formation professionnelle.

*Original anglais: M. MAHENDRA (conseiller technique des travailleurs, Inde)* — Ma sympathie va aux hommes, aux femmes et aux enfants des territoires arabes occupés par Israël. Année après année, l'opinion publique s'exprime à propos de l'attitude agressive d'Israël, qui n'a aucune considération pour le droit démocratique à l'autodétermination et qui n'a pas de respect pour les droits de l'homme et les droits des travailleurs. Israël a occupé de façon illégale les territoires arabes de la bande de Gaza, de la Cisjordanie et du Golan. Israël a installé des colonies dans les territoires palestiniens et, dans ces colonies, la loi d'Israël s'applique, et non celle de la Palestine.

Le gouvernement israélien défie l'opinion publique mondiale et les résolutions des instances internationales comme l'OIT.

Les femmes et les enfants des territoires occupés sont soumis à un traitement inhumain. Il n'y a pas un traitement égal pour tous. Il y a au contraire une politique de discrimination en faveur des citoyens juifs, non seulement en Israël mais également dans les territoires arabes occupés et en Palestine.

Les travailleurs palestiniens sont soumis à des traitements inhumains et les conventions et recommandations de l'OIT sont impunément violées.

Il y a eu des efforts déployés par le monde pour obtenir un cessez-le-feu de la part des deux parties, et des traités ont été signés mais sont restés sans effet, car chaque fois les forces israéliennes ont rompu le cessez-le-feu avant même que l'encre avec laquelle cet accord avait été écrit ait eu le temps de sécher.

Des rapports ont été publiés par l'OIT sur la situation des travailleurs dans les territoires occupés, et des résolutions adoptées en plénière. Aujourd'hui même, une résolution sera adoptée.

Les forces israéliennes ont violé les accords de cessez-le-feu, entraînant la mort de femmes et d'enfants. Les tensions persistent, et la situation peut dégénérer en guerre à tout moment. A l'heure actuelle, des efforts sont déployés par les Etats-Unis, et particulièrement la CIA, pour favoriser la conclusion d'un cessez-le-feu. Le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, se rend au Moyen-Orient dans un effort en faveur de la paix.

Je voudrais lancer un appel au gouvernement israélien pour lui demander de renoncer à la force, étant donné qu'Israël est mieux équipé. Je demande aussi à Israël d'accepter l'indépendance de la Palestine, de reconnaître le droit à l'autodétermination et de retirer ses forces des territoires arabes occupés de la bande de Gaza, de la Cisjordanie et du Golan. C'est seulement ainsi que l'on pourra s'acheminer vers la paix et le développement au Moyen-Orient.

L'OIT a adopté des résolutions sur le respect des droits des travailleurs dans les territoires arabes occupés et sur l'application illégale du système juridique israélien dans les colonies installées dans les territoires occupés.

Je demande donc instamment à l'OIT de créer un comité permanent chargé de contrôler le respect des droits de l'homme et des droits du travail et de s'assurer que les femmes et les enfants ne sont pas harcelés et torturés. Il est temps que l'humanité se réveille et

pousse les syndicats internationaux à mettre fin à l'oppression des Palestiniens, qui dure depuis la fin des années trente. Il faut trouver aussi une solution au problème de Jérusalem, qui présente une dimension à la fois religieuse et historique.

Pour conclure, je demande à tous ceux qui sont épris de paix et aux organisations internationales de mettre un terme rapide aux souffrances du peuple palestinien et du peuple des territoires arabes occupés.

*Original arabe: M. DJEMAM (représentant, Confédération internationale des syndicats arabes)* — Nous avons pris connaissance du rapport du Directeur général concernant la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Nous sommes reconnaissants au Directeur général de ses efforts déployés par en vue d'appliquer les différentes résolutions déjà adoptées. Nous pensons cependant que ce rapport est en deçà de la souffrance quotidienne des travailleurs en Palestine, au Liban et dans le Golan.

En Palestine, les forces d'occupation israéliennes assiègent les villes et les villages, elles transforment ces territoires en des prisons gigantesques, elles détruisent les maisons, elles détruisent les terres arabes et elles détruisent toute l'infrastructure.

Malgré tout cela, il est rare que la communauté internationale élève la voix et il est rare que l'on entende un acte de contrition. On entend seulement parler de la rue et des violences de part et d'autre. Souvenez-vous que la pierre n'est lancée que par celui dont les droits ont déjà été usurpés. Alors où est la justice?

L'Intifada palestinienne a été une riposte à l'occupation israélienne, à la répression et au terrorisme israéliens qui s'aggravent de jour en jour et surtout maintenant sous le gouvernement de M. Ariel Sharon, qui veut pousser la région à une explosion et menace ainsi la paix dans le monde entier.

La Confédération internationale des syndicats arabes lance un appel à la communauté internationale afin d'appuyer le peuple palestinien et d'obliger Israël à respecter les résolutions internationales. Nous lançons aussi un appel à cette Conférence afin que soit créé un comité permanent pour l'observation de la situation en Palestine parce que nous avons besoin de témoins directs des faits et agissements israéliens.

La situation, telle que je viens de la décrire, menace la vie de la population et surtout des catégories les moins favorisées. Les terres agricoles sont détruites et les travailleurs sont au chômage. Nous condamnons la politique et les agissements israéliens, nous condamnons et regrettons le silence d'une partie de la communauté internationale et nous déclarons le droit du peuple palestinien à la liberté, à l'indépendance et à une construction d'une patrie avec pour capitale Jérusalem.

Nous reconnaissons le droit au retour des réfugiés et nous revendiquons le retrait des forces israéliennes du plateau du Golan et des territoires libanais. La paix ne peut être globale et durable tant que le joug et la persécution persistent. Les autorités israéliennes ne représentent pas seulement les employeurs, mais aussi les travailleurs, la preuve en est que la Histadrout a des représentants au gouvernement actuel.

*Original anglais: M<sup>me</sup> LUCERO (représentante, Confédération mondiale du travail)* — La Confédération mondiale du travail (CMT) se réjouit de pouvoir s'exprimer brièvement sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés.

Depuis sa fondation en 1920, la CMT n'a cessé de proclamer le droit universel à l'autodétermination sociale, économique, politique et culturelle des peuples, ainsi que le droit des peuples à décider de leur propre destinée, à créer leur propre système de gouvernement, à élaborer leur propre voie vers le développement et à vivre en liberté.

Il s'agit là des conditions essentielles à l'exercice de la démocratie. C'est sur cette base que la CMT a toujours reconnu le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Lorsque la CMT a pris la parole l'année dernière devant la Conférence, elle a souligné les perspectives favorables qu'offraient alors les propositions de paix pour renforcer la sécurité du Moyen-Orient et pour assurer aux travailleurs de la région, notamment aux Palestiniens, le meilleur sort possible. Malheureusement, ces espoirs se sont évanouis avec l'échec du processus de paix et, plus récemment, avec une nouvelle flambée de violence et de mesures discriminatoires à l'encontre des travailleurs palestiniens employés dans les territoires occupés et en Israël.

Les droits des travailleurs sont violés sur plusieurs plans. On constate en particulier la paralysie des activités, liée à la destruction des fermes, des plantations et d'entreprises par les colons et les forces militaires israéliennes; le blocage des importations provenant de ces territoires; les difficultés croissantes imposées aux employeurs israéliens souhaitant recourir à la main-d'œuvre palestinienne; la réduction du nombre de permis de travail en Israël; l'arrestation de Palestiniens qui cherchent à travailler en Israël, ou l'application de sanctions à leur encontre; des actes d'agression aux postes de contrôle; l'accroissement du travail des enfants par manque de revenus pour leurs parents; et, dans les pires des cas, des assassinats. Il est à regretter également que les femmes se trouvent davantage exclues du marché du travail et doivent de plus en plus se contenter d'emplois précaires et mal payés.

De ce fait, l'économie palestinienne, qui est hautement vulnérable en raison de sa dépendance des relations commerciales avec Israël, et le marché palestinien du travail subissent une sévère récession.

Ainsi que l'indique le rapport du Directeur général, le taux de chômage global s'élève à 39,7 pour cent pour l'ensemble des territoires occupés, plus précisément à 34,7 pour cent en Cisjordanie et à 50,8 pour cent dans la bande de Gaza.

Cette situation a également un effet négatif sur la croissance économique et la situation de l'emploi en Israël. Même si nous partageons certaines des réserves exprimées par les syndicats, nous nous réjouissons de l'adoption par l'Autorité palestinienne, en mai 2001, d'un nouveau Code du travail. Cependant, nous entendons souligner que le bouclage et l'encerclement des territoires occupés ont conduit à un accroissement des violations des droits des travailleurs palestiniens, ce qui a renforcé les tensions sociales et alimenté le cercle vicieux de la violence.

La Confédération mondiale du travail insiste à nouveau sur le fait qu'il est absolument nécessaire que l'Etat d'Israël respecte entièrement les résolutions des Nations Unies; nous insistons aussi sur la nécessité d'une reprise immédiate des négociations de paix.

Nous sommes fermement convaincus que la négociation peut amener des progrès substantiels et rapides vers la création et la reconnaissance d'un Etat

palestinien. C'est aussi le seul moyen de jeter les fondements d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Nous appuyons les recommandations formulées par le groupe de travail créé par le Directeur général en décembre 2000 ainsi que les priorités définies en tant que lignes directrices de la coopération technique de l'OIT.

Nous souhaitons ardemment que tous les peuples de la région puissent bientôt vivre et travailler en paix, seule garantie de développement, de la démocratie et de la liberté.

*Original anglais: M. ZHARIKOV (représentant, Fédération syndicale mondiale)* — Les principes de la Charte des Nations Unies, les principes fondateurs de l'OIT, les normes internationales du travail et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail font l'objet de violations flagrantes de la part du gouvernement d'Israël qui continue à occuper illégalement des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes sur les hauteurs du Golan syrien et dans certaines régions du Liban et mène une guerre génocidaire contre les hommes, les femmes et les enfants qui vivent dans ces territoires occupés.

La situation des travailleurs dans les territoires occupés palestiniens et arabes s'est encore détériorée car, depuis peu, les travailleurs n'ont plus accès à leurs lieux de travail. Ceux-ci sont bombardés et complètement détruits et les travailleurs se voient privés de leur moyen d'existence. Ces actes illégaux et les atrocités commises par les autorités d'occupation israéliennes sont attestés par diverses missions envoyées par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ainsi que par des observateurs indépendants, et dans le rapport du Directeur général présenté à cette session opportunément réunie.

Comment pouvons-nous rester inactif alors que ces derniers jours l'agression des autorités israéliennes n'a fait que s'intensifier encore davantage. Des avions militaires israéliens ont bombardé les villes palestiniennes avec des chasseurs F16 fournis par les Etats-Unis et le peuple palestinien désarmé est sous le feu d'armes de destruction massive. Ces raids aériens ont détruit des usines et d'autres lieux de travail. Des milliers de personnes ont été tuées ou blessées. Poursuivant une politique de la terre brûlée, les troupes israéliennes détruisent les récoltes et arrachent les arbres, coupent les routes et empêchent les travailleurs de se rendre au travail. Les territoires qui avaient été remis à l'Autorité palestinienne sont désormais virtuellement réoccupés et soumis à un blocus, ce qui compromet le processus de paix. Au lieu de disposer de leur propre Etat tel qu'il est défini par les résolutions des Nations Unies, le peuple palestinien se trouve dans un ghetto assimilable à un camp de concentration. La base économique et l'infrastructure sociale sur lesquelles s'appuyait le peuple palestinien au quotidien ont été systématiquement détruites, le privant de tout moyen de subsistance et même de l'accès aux denrées alimentaires et à d'autres articles de nécessité vitale.

Des violations aussi flagrantes des droits de l'homme viennent aggraver les trente-quatre années d'occupation illicite des territoires arabes par Israël. Depuis trente-quatre ans, le Conseil de sécurité des Nations Unies assiste au non-respect de ses résolutions par le gouvernement israélien. Il s'agit des résolutions 242 et 338 des Nations Unies ainsi que de l'appel lancé pour une solution juste au problème des

réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194. La Fédération syndicale mondiale soutient la juste cause du peuple arabe et du peuple palestinien en vue de parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient. Elle soutient également le droit du peuple palestinien à refuser de continuer à vivre sous l'occupation israélienne ainsi que son droit à créer son propre Etat national indépendant avec Jérusalem comme capitale. La FSM renouvelle son appel lancé pour que soit mis un terme à l'occupation israélienne et réclame le retrait immédiat et total de toutes les troupes israéliennes de l'ensemble des territoires arabes occupés en Palestine, dans le Golan syrien ainsi que dans la partie toujours occupée de Shebaa au Liban. La FSM attire l'attention sur le fait que le gouvernement israélien refuse de mettre un terme à l'extension et à la construction des colonies sionistes alors même qu'il demande la cessation de l'Intifada du peuple palestinien qui réclame le démantèlement de toutes ses colonies et la cessation immédiate de l'occupation israélienne ainsi que des garanties de paix juste et complète au Moyen-Orient.

La FSM lance un appel à la Conférence internationale du Travail ainsi qu'à l'Organisation internationale du Travail pour qu'elles condamnent la répression exercée contre le peuple palestinien par Israël et exigent l'annulation de toutes les mesures prises par le gouvernement israélien en vue d'empêcher les travailleurs de se rendre sur leurs lieux de travail et de mettre un terme à toutes les formes de blocus économique qui font obstacle au commerce, aux mouvements des biens et des personnes ainsi qu'à toutes les autres activités économiques. Les autorités israéliennes devraient être invitées à payer des dédommagements au peuple palestinien qui a été affecté par les attaques militaires et les blocus économiques. Il est également essentiel que les Nations Unies et les Etats Membres prennent les mesures requises pour assurer la protection internationale du peuple palestinien qui en a besoin d'urgence. La FSM invite l'OIT, les Nations Unies et les autres organisations internationales ainsi que les Etats membres des Nations Unies à fournir une aide économique, technique et autre au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne afin que ceux-ci puissent faire face aux conséquences négatives très graves de cette guerre agressive et de ces blocus économiques imposés par les autorités israéliennes.

Cela fait plus de cinquante ans que le peuple palestinien se voit dénier l'exercice de ses droits fondamentaux y compris son droit à une terre. Les enfants palestiniens nés au cours de ces cinquante années ont eux-mêmes des enfants et des petits-enfants. Est-ce que l'on refusera ce droit à ces enfants un jour? C'est inacceptable et nous ne pouvons pas l'accepter nous non plus. L'OIT entreprend un travail positif à cet égard mais ce travail présente un caractère sporadique. Cette fois-ci, nous insistons vigoureusement pour que soit créée une commission permanente de l'OIT et nous devons maintenir cette question à l'ordre du jour jusqu'à ce qu'elle trouve une issue positive.

M. DIOP (*représentant Organisation de l'unité syndicale africaine*) — Pour moi, c'est un réel plaisir et un honneur de participer au nom de l'Organisation de l'unité syndicale africaine à la séance spéciale de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail consacrée à la préoccupante situation des travailleurs dans les territoires palestiniens et arabes occupés.

Au nom des millions de travailleurs africains réunis au sein de l'OUSA, je voudrais vivement remercier le Conseil d'administration du BIT d'avoir organisé la présente séance qui devrait être régulièrement organisée tant que les droits inaliénables du peuple et des travailleurs palestiniens ne seront pas entièrement restaurés.

Il est connu de tout le monde que les travailleurs palestiniens, en plus du chômage massif et des conditions de vie et de travail consternantes, sont soumis quotidiennement à des pratiques inhumaines qui ont pour nom: harcèlement, humiliation, assassinat, emprisonnement, licenciement, etc.

Comme par le passé, les travailleurs africains et leurs organisations syndicales nationales expriment leur solidarité militante et indéfectible avec le peuple et les travailleurs palestiniens dans leur lutte héroïque et légitime pour recouvrer leur liberté, leur dignité, leur droit de vivre dans un territoire national internationalement reconnu et ayant pour capitale Jérusalem.

Mon organisation, l'OUSA, est profondément préoccupée par le génocide qui a lieu en ce moment en Palestine. Elle condamne avec véhémence les lâches assassinats des paisibles populations sans défense, la confiscation des terres de culture pour y établir des colonies de peuplement. Elle continue à se demander pourquoi, sur des barrages, sont arrêtés des travailleurs palestiniens se rendant à leur travail. Pourquoi les soldats israéliens les empêchent d'aller travailler en fermant quotidiennement la frontière.

Cette situation on ne peut plus pénible est la cause de l'accroissement du taux de chômage. Elle entraîne naturellement des pertes importantes pour la naissance économique de la Palestine.

Les résolutions adoptées lors des différentes sessions du Conseil général et du Congrès de l'OUSA ont retenu que l'occupation militaire et les colonies de peuplement sont la vraie cause des problèmes du Moyen-Orient. La paix tant attendue ne sera réelle et durable que si elle est juste et globale et si elle englobe toute la région.

La seule condition pouvant amener la paix au Moyen-Orient est le retrait israélien du Liban, de la Syrie et de la Palestine tout entière. A cet égard, mon organisation pense que la communauté internationale et toutes les femmes et tous les hommes de par le monde épris de paix et de justice devraient exiger que l'administration Sharon mette fin à la confiscation des terres palestiniennes à Jérusalem et à l'implantation des colonies. N'est-il pas temps qu'elle respecte les pertinentes résolutions 242, 338, 465 et 478 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que la résolution 101 de l'Assemblée générale des Nations Unies?

L'OUSA demande instamment à l'OIT d'accorder plus d'attention à la situation des travailleurs des territoires occupés. L'OIT devrait s'atteler davantage à renforcer la capacité desdits travailleurs et à améliorer leurs conditions de vie au moyen de programmes de formation, de cours de perfectionnement et de création d'emplois. C'est ainsi que l'OIT participera effectivement au renforcement du processus de paix et au développement du Moyen-Orient.

Enfin, mon organisation demande à la Conférence internationale du Travail de mettre sur pied une commission ad hoc à l'instar de la Commission contre l'apartheid pour examiner minutieusement tous les cas de violations des droits humains, y compris des droits syndicaux dans les territoires palestiniens et arabes occupés.

*Original russe:* M. KANAIEV (*représentant, Confédération générale des syndicats*) — Cela fait des années que la question relative à la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés figure à l'ordre du jour de l'Organisation internationale du Travail. Durant toutes ces années, la situation dans cette région a connu des crises politiques et militaires plus ou moins aiguës. Aujourd'hui, nous sommes témoins d'une crise qui peut provoquer une guerre sanglante à grande échelle.

Le rapport du Directeur général suscite de graves préoccupations. Les faits qui y sont exposés vont bien au-delà des problèmes sociaux et économiques. Les solutions à ces problèmes sont rendues encore plus compliquées par la situation politique générale dans cette région.

De quelles solutions peut-on parler si les travailleurs subissent toujours l'occupation des autorités militaires israéliennes? Lorsque le bouclage des territoires et l'isolement interne entraînent une baisse notable des revenus et que la hausse du chômage et de la pauvreté provoque une grave crise humanitaire? Cette crise ne fait que s'aggraver.

Nous sommes tout à fait d'accord avec les auteurs de ce rapport selon lesquels les événements qui se produisent depuis septembre 2000 conduisent à une situation tragique pour les travailleurs palestiniens. Nous considérons que, aussi longtemps que l'on n'aura pas résolu les problèmes politiques sur la base des résolutions 242 et 338 de l'ONU, il ne sera pas possible d'espérer une amélioration de la situation sociale et économique des travailleurs arabes.

Les syndicats de notre confédération et ceux du monde entier, que nous avons entendus aujourd'hui, ont toujours été solidaires de la lutte des travailleurs palestiniens pour l'autodétermination et ils soutiennent fermement une solution pacifique et juste à ce qui est un problème universel. Chris Patten, Commissaire européen, a parlé de la nécessité de prendre des sanctions économiques contre Israël. Nous sommes opposés à l'emploi de la force armée et des armes de destruction massive contre une population pacifique.

Peut-on accepter que, malgré les décisions de l'ONU, les hauteurs du Golan aient été déclarées illégalement partie du territoire israélien? Nous ne comprenons pas cette politique d'Israël qui consiste à créer des «îlots de certitude».

Pour maîtriser cette situation explosive, il faut faire preuve de bonne volonté, et il faut que toute la communauté internationale fasse preuve de détermination, y compris l'OIT. La Déclaration dit que sans la justice sociale il ne peut pas y avoir de paix durable. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux des travailleurs a un rapport important avec les territoires arabes occupés. Presque toutes les conventions de l'OIT sont violées. Cette Déclaration doit inspirer toute l'action présente et future de notre organisation, de façon que, conjointement avec les autres institutions des Nations Unies, nous faisons tout pour garantir la paix et le développement au profit des populations de cette région qui ont tant souffert.

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — J'ai reçu deux demandes d'exercice du droit de réponse. Avant de donner suite à ces demandes, j'aimerais rappeler la pratique concernant l'exercice du droit de réponse. La réponse ne doit porter que sur le point qui fait l'objet du débat; elle doit être brève, ne pas dépasser deux

minutes et ne pas susciter d'autres observations. Enfin, elle doit être formulée en termes corrects et en langage parlementaire.

En outre, je tiens à signaler que, pour éviter des débats interminables, le Président a pour pratique de ne pas autoriser une réponse à une réponse.

La première demande émane de M. El-Netsheh, ministre du Travail de la Palestine. Comme vous le savez, conformément à l'article 14, paragraphe 12, du Règlement de la Conférence, les représentants des mouvements de libération peuvent prendre la parole, avec l'autorisation du Président. Je vais user de cette prérogative pour donner la parole à M. El-Netsheh qui répondra à l'intervention de l'Ambassadeur Lévy d'Israël.

*Original anglais:* M. EL-NETSHEH (*représentant gouvernemental, Palestine*) — Nous avons un proverbe qui dit que le soleil ne peut pas être caché par un simple bout de tissu ni par une simple couverture. Il faut qu'il soit bien clair que la paix ne sera pas possible tant que l'occupation se poursuivra. Que M. Levy présente la solution à M. Sharon, c'est-à-dire le retrait total de nos territoires occupés! La violence dont il parle existait avant l'institution de l'Autorité palestinienne et cette violence continuera tant que l'occupation se poursuivra.

Nous avons signé des conventions et elles ont toutes été violées. Les Israéliens prétendent être des victimes, et il est vrai que nous ne sommes pas les seuls à enterrer nos proches. Mais si nous voulons qu'il n'y ait plus de victimes, nous devons mettre fin à l'occupation. C'est la seule façon de mettre un terme à cette violence.

Le ministère du Travail a éliminé sécurité et protection. Avons-nous le droit de nous déplacer d'une ville à l'autre pour aller travailler? Ce n'est pas nous qui avons pris ces décisions; c'est le gouvernement israélien qui a mis fin à toutes nos activités. Ils ont payé 40 millions aux travailleurs. Mais qu'en est-il des centaines de personnes qui ont été arrêtées et emprisonnées? Quels droits ont ces détenus? Enfin, nous tenons à souligner encore une fois qu'il est essentiel de faire la différence entre la violence et la lutte contre l'occupation. Nous sommes disposés à coopérer avec vous de toutes les manières possibles pour témoigner de notre bonne volonté et de notre bonne foi.

Vous avez entendu toutes les délégations, vous avez entendu la voix du monde qui soutient le peuple palestinien, car il est victime, il est persécuté. Nous vous invitons à coopérer afin de prendre des mesures concrètes qui permettront d'instaurer une paix durable dans cette région. Nous insistons une fois de plus pour dire que la paix ne pourra pas exister tant que l'occupation continuera.

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — La deuxième demande émane de l'Ambassadeur Levy, d'Israël, qui souhaite répondre à l'intervention de M. El-Netsheh, ministre du Travail de la Palestine, et à celles de M<sup>me</sup> Al-Qudsi, ministre des Affaires sociales et du Travail de la République arabe syrienne, et de M. Issa, délégué des travailleurs de la République arabe syrienne.

*Original anglais:* M. LEVY (*délégué gouvernemental, Israël*) — Tout d'abord, j'aimerais lancer un appel à tous les délégués de langue arabe qui ont demandé cette séance spéciale. Lorsque vous serez sur le che-

min du retour, réfléchissez-y. Dans vos discours avez-vous d'une manière ou d'une autre favorisé le processus de paix? Avez-vous amélioré la situation du travailleur palestinien au nom duquel ostensiblement vous avez pris la parole?

Je pense que ce qui s'est passé aujourd'hui montre clairement qu'il n'y a aucune justification à cette séance spéciale. J'aimerais poser une autre question. Est-ce qu'une délégation a vraiment essayé aujourd'hui d'entreprendre un dialogue qui aurait un sens, comme elle prétendait le faire?

J'aimerais m'adresser à M. El-Netsheh, ministre du Travail de la Palestine. J'ai été attristé par votre propos rempli de haine, un appel au combat. et par vos accusations lancées même dans votre droit de réponse. Avez-vous entendu vos paroles? «la violence va continuer»! Oui il y avait la violence avant Oslo, mais le processus d'Oslo était sur le point d'y mettre un terme.

On a beaucoup parlé ici de la coopération technique. Monsieur El-Netsheh, vous êtes celui qui a demandé l'annulation du séminaire conjoint pour les Israéliens et les Palestiniens sous l'égide de l'OLP. Pensez-vous vraiment que cette décision était bonne? En tant que ministre du Travail, peut-être que vous souhaiteriez lancer un appel aux travailleurs palestiniens pour qu'ils ignorent les appels des extrémistes et des radicaux favorables à la terreur, peut-être que l'appel lancé dans l'esprit de la Conférence internationale du Travail permettrait de parvenir à un meilleur climat que celui que vous avez instauré au début de votre intervention et dans le cadre de votre droit de réponse.

Je m'adresse maintenant aux orateurs syriens. Oui vous avez changé votre texte! Je regrette que vous l'ayez fait en ce qui concerne le contenu, mais je peux

vous comprendre car, chez vous, vous ne pouvez pas parler aussi librement qu'ici.

Vous avez parlé de massacre. Aviez-vous l'intention de parler du massacre de vos propres citoyens par votre gouvernement dans la ville de Hama, ou bien du massacre des Libanais et des Palestiniens en 1976 lorsque vous avez envahi le Liban en 1976? Vous aussi vous avez utilisé les termes « violence », « combat », « victoire ». Ce sont des termes qui n'ont pas leur place au sein de l'OIT. Et si, sur le terrain, l'on entend ces mots, est-il surprenant qu'il y ait une réaction et des souffrances à la clé?

La seule façon de sortir de cette crise est d'abandonner ce langage de haine, d'arrêter les hostilités, et ensuite de recommencer les négociations. C'est la voie qu'a choisie Israël surtout maintenant que les deux parties ont accepté, hier, le document Tenet et ont commencé à le mettre en œuvre aujourd'hui même, alors que les voix de la haine continuent à résonner dans cette salle.

Nous invitons nos voisins palestiniens à redevenir nos partenaires dans la paix.

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — Nous arrivons à la fin de cette séance. Conformément au Règlement de la Conférence, il serait inapproprié d'adopter une décision quelconque ou une conclusion officielle à la fin de cette séance spéciale.

Sans aucun doute, le Directeur général tirera le plus grand parti de ce qui a été dit, et en particulier des propositions faites par certains orateurs. Il abordera probablement cette question dans sa réponse à la discussion des rapports présentés à la Conférence.

Je déclare donc close cette séance spéciale.

(La séance est levée à 20 h 15.)

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Onzième séance (spéciale):</i>	
Rapport du Directeur Général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés: Discussion .....	1
<i>Orateurs:</i> M. El-Netsheh, M. Peretz, M. Guider, M <sup>me</sup> Stavas, M. Nene, M. Alfarargi, M. M'Henni, M. Al Sho'ala, M. Kanso, M. Chen, M <sup>me</sup> Coletti, M <sup>me</sup> Al-Qudsi, M. Dahlan, M. Ahmad, M. Hefdahtan, M. Nordmann, M. Jrad, M. Elamawy, M. Tabani, M. Levy, M. Johansen, M. Hernández Oliva, M. Savaedi, M. Lança, M. Situmorang, M. Bedoya, M. Mazhar, M. Mazur, M <sup>me</sup> Boverud Pedersen, M. Issa, M. Veronese, M. Foley, M. Bai, M. Laurijssen, M. Rageb, M. González González, M. Funes De Rioja, M. Djenouhat, M. Zlitni, M. Gorriti, M. Osman, M. Brodrick, M <sup>lle</sup> Zettervall-Thapper, M. Mahendra, M. Djemam, M <sup>me</sup> Lucero, M. Zharikov, M. Diop, M. Kanaev.	